

MINISTERE DE LA JUSTICE

CABINET

**SECRETARIAT PERMANENT DE
L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE
PREVENTION ET DE GESTION DES
CONFLITS COMMUNAUTAIRES**



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Rapport annuel de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC)

Année 2025

Version finale

Juillet 2026

Table des matières

Avant-propos	4
Sigles et abréviations	5
Introduction	6
I. Méthodologie d'élaboration du rapport	8
II. Rappel des missions de l'ONAPREGECC	10
III. Partenaires de l'ONAPREGECC	11
IV. Bilan des actions de l'ONAPREGECC	16
1. Installation des membres des démembrements.....	16
2. Activités de formation	17
3. Activités de sensibilisation	17
4. Tenue des sessions statutaires	18
5. Médiations communautaires	18
6. Journées des communautés.....	18
V. Situation des conflits communautaires.....	19
1. Définitions et typologie des conflits communautaires.....	19
2. Situation générale des conflits au niveau national	20
3. Situation des conflits par région.....	25
a. Région de la Boucle du Mouhoun	25
b. Région du Djôrô	27
c. Région de l'Est	30
d. Région du Guiriko	32
e. Région du Kadiogo	35
f. Région des Koulsé.....	38
g. Région du Nakambé.....	41
h. Région de Nando	43
i. Région du Nazinon	45
j. Région de Oubri.....	47
k. Région du Sahel.....	49
l. Région des Tannounyan.....	51
m. Région de Yaadga.....	54
VI. Analyses des causes des conflits communautaires	57
1. Causes des conflits agriculteurs-éleveurs	57
2. Causes des conflits fonciers.....	57
3. Causes des conflits religieux.....	59
4. Causes des conflits liés à l'eau.....	60
5. Causes des conflits liés à la chefferie coutumière et traditionnelle.....	61
6. Causes des conflits liés aux allégations de sorcellerie	62

7.	Causes des conflits liés au rapt de fille/femme.....	62
8.	Causes des conflits miniers.....	62
9.	Causes des conflits ethniques	63
10.	Causes des conflits classés « autres »	63
VII.	Conséquences des conflits communautaires.....	63
1.	Les atteintes aux droits humains.....	63
2.	Détérioration du tissu social.....	64
3.	Les destructions de biens	64
VIII.	Pistes de solution aux conflits communautaires	65
1.	Conflits fonciers.....	65
2.	Conflits agriculteurs-éleveurs.....	65
3.	Conflits liés à la chefferie coutumière et traditionnelle/coutumière	66
4.	Conflits miniers.....	66
5.	Conflits liés à l'eau.....	66
6.	Conflits ethniques.....	67
7.	Conflits religieux	67
8.	Rapt de fille/femme.....	67
9.	Allégations de sorcellerie	67
10.	« Autres » conflits communautaires	67
IX.	Bonnes pratiques et leçons apprises en matière de gestion des conflits communautaires 68	
1.	Leçons apprises	68
2.	Bonnes pratiques.....	68
X.	Difficultés, perspectives et recommandations.....	69
1.	Difficultés.....	69
2.	Défis et Perspectives	69
3.	Recommandations.....	70
	Conclusion	72
	Liste des tableaux.....	73
	Liste des graphiques	75
	Annexes	77
	Annexe 1 : Evolution du nombre de nouveaux conflits communautaires par région	77
	Annexe 2 : Evolution du nombre de conflits communautaires en cours au 31 décembre	77

Avant-propos

Les conflits communautaires constituent aujourd'hui l'un des défis majeurs auxquels sont confrontées de nombreuses sociétés. Ils révèlent des fragilités profondes liées aussi bien à l'organisation sociale qu'aux dynamiques politiques, économiques et culturelles qui traversent les peuples. Leur persistance interroge la capacité des Etats et des communautés à préserver la paix et à promouvoir la cohésion sociale. C'est dans le but d'assurer ses responsabilités régaliennes de préservation de la paix et de la sécurité collective, que l'Etat burkinabè a mis en place l'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGECC). Sa vocation principale est de favoriser l'émergence d'une société apaisée, solidaire et tournée vers un développement durable.

Conformément à l'article 15 du Décret n°2015-1645/PRES/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 28 décembre 2015 portant création, composition, attribution et fonctionnement de l'ONAPREGECC, il incombe au Secrétariat Permanent de produire un rapport annuel sur la situation des conflits communautaires. Ce rapport a pour objectif de dresser un état des lieux analytique des conflits communautaires, de présenter les actions menées au cours de l'année écoulée et de formuler des recommandations destinées à renforcer l'efficacité de la réponse gouvernementale, en synergie avec les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans ce domaine.

Au cours de l'année 2025, le Secrétariat Permanent et les démembrés de l'ONAPREGECC, avec l'appui des partenaires, ont accompli leurs missions dans un contexte national marqué par une crise sécuritaire et humanitaire persistante. Il ressort des rapports que certains conflits ont engendré des pertes matérielles considérables, des atteintes aux droits humains et impacté la cohésion sociale.

Je tiens, à cet égard, à exprimer la compassion du Gouvernement à l'endroit des victimes, ainsi que mes remerciements sincères aux démembrés de l'ONAPREGECC, dont l'engagement constant a permis une prévention et une gestion efficiente des cas de conflits communautaires dans notre pays. J'adresse également mes chaleureuses félicitations et encouragements à l'ensemble des acteurs impliqués.

Les résultats obtenus n'auraient pu être atteints sans l'appui des partenaires techniques et financiers, auxquels j'exprime, au nom du Gouvernement, ma profonde gratitude.

Maître Edasso Rodrigue BAYALA

Officier de l'Ordre de l'Étalon

Sigles et abréviations

CAB	Cabinet
CCF	Commission de conciliation foncière villageoise
CLE	Comité Local de l'Eau
COSED	Cohésion sociale, Sécurité et Etat de droit
CVD	Conseil Villageois de Développement
DRC	Conseil Danois pour les Réfugiés
DRDHPCP	Direction régionale des droits humains et de la promotion de la citoyenneté et de la Paix
Enabel	Agence belge de Développement
Etc.	etcetera
GRET	Groupe de recherche et d'échanges technologiques
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Société allemande pour la Coopération internationale)
ILD	Indicateur lié au décaissement
LC	Le Laboratoire Citoyennetés
MATD	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MJDHPC	Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique
MJDHRI	Ministère de la Justice et des Droits humains, Chargé des Relations avec les Institutions
N°	Numéro
OCADES	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
ODEPREGECC	Observatoire départemental de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires
OIM	Organisation internationale pour les Migrations
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONAPREGECC	Observatoire national de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires
OPPREGECC	Observatoire Provincial de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires
OREPREGECC	Observatoire régional de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires
OSC	Organisation de la Société Civile
OVPREGECC	Observatoire villageois de prévention et de gestion des conflits communautaires
PDI	Personne Déplacée Interne
PM	Premier Ministre (Primature)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PREGOLS	Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base
PRES	Présidence
PRES-TRANS	Présidence de la Transition
PROGRESS	Programme de Résilience et de Cohésion sociale au Sahel
PTF	Partenaire Technique et Financier
SP	Secrétariat Permanent
SP-ONAPREGECC	Secrétariat Permanent de l'Observatoire national de Prévention et de gestion des conflits communautaires
TDH	Terre des Hommes

Introduction

Le Burkina Faso est confronté depuis quelques années à une recrudescence de conflits communautaires qui fragilisent l'harmonie sociale et compromettent la paix et la cohésion nationale.

Conscient de ces enjeux, et dans le but d'afficher une volonté politique plus forte destinée à favoriser la cohabitation pacifique entre les populations, le Gouvernement a adopté la Stratégie nationale de promotion d'une culture de la tolérance et de la paix, en 2008. Dans cette dynamique, un manuel de formation sur les conflits entre éleveurs et agriculteurs a été élaboré en 2010. Par ailleurs, un décret n°2010-404/PRES/PM/MAHRH/MRA/MECV/MEF/MATD portant attributions, composition, organisation et fonctionnement des structures locales de gestion foncière a été adopté.

En dépit de ces efforts, les conflits se sont intensifiés entraînant des graves atteintes aux droits humains notamment des pertes en vies humaines, des déplacements massifs de populations, des destructions de biens publics et privés (dévastation de champs, saccage de récoltes et abattage/mort de bétail ...). Face à ces conséquences, l'Etat burkinabè a été interpellé lors de son deuxième passage à l'Examen Périodique Universel (EPU) en avril 2013, sur la nécessité d'instaurer un mécanisme spécifique de gestion des conflits communautaires. La même recommandation a été réitérée lors du Forum national sur le civisme organisé la même année.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement, soucieux de répondre à ces recommandations et d'assumer sa mission régalienne de garant de la paix et de renforcement de la cohésion sociale, a adopté le 28 décembre 2015 le décret n°2015-1645/PRES-TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF portant création de l'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGECC).

La mise en place de l'ONAPREGECC traduit la volonté de fédérer les efforts des acteurs étatiques et non étatiques œuvrant dans la prévention et la gestion des conflits. Ce mécanisme valorise les modes endogènes de résolution, permettant aux communautés elles-mêmes de trouver des solutions à leurs différends. L'Observatoire est ainsi chargé de prévenir et de gérer de manière intégrée les conflits communautaires, contribuant à réduire les violations des droits humains qui en découlent.

Dans la dynamique de renforcer les actions de l'ONAPREGECC en faveur de la cohabitation pacifique, le Gouvernement a adopté plusieurs outils stratégiques et opérationnels parmi lesquels figurent la Stratégie nationale de promotion d'une culture de la tolérance et de la paix (2008, révisée en 2017), la Stratégie nationale de la cohésion sociale 2021-2025, ainsi que le Guide de prévention et de gestion des conflits communautaires (2015, révisé en 2021). Ces dispositifs ont été complétés par une étude nationale sur l'état des lieux des conflits communautaires (2015) et, plus récemment, par

un recueil national sur les mécanismes endogènes de prévention et de gestion des conflits communautaires adopté en 2023.

Le présent rapport élaboré suivant une approche inclusive s'inscrit dans cette exigence et se veut un outil d'informations et d'orientation à l'attention des acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la prévention et la gestion des conflits communautaires. Il constitue un répertoire exhaustif des conflits à caractère communautaire enregistrés au Burkina Faso en 2025 tout en analysant les causes et les conséquences ainsi que les pistes de solutions. Il aborde également les actions menées par le Gouvernement et ses partenaires, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les perspectives envisagées.

Par ailleurs, un accent particulier est mis sur les bonnes pratiques et les leçons apprises en matière de prévention et de gestion des conflits communautaires.

Enfin, le rapport est assorti de recommandations visant à garantir un fonctionnement optimal de l'ONAPREGECC et à renforcer la coopération entre tous les acteurs, dans l'optique d'un Burkina Faso plus paisible et solidaire.

I. Méthodologie d'élaboration du rapport

L'élaboration du présent rapport s'est déroulée en quatre phases complémentaires.

Première phase : la collecte des données.

Les informations utilisées pour la production du rapport 2025 de l'ONAPREECC ont été collectées auprès des observatoires régionaux de prévention et de gestion des conflits communautaires (OREPREGECC). En plus de ces données, des informations ont été collectées lors des rencontres trimestrielles des ODEPREGECC réunissant les membres de ces observatoires. A ces données s'ajoutent également celles issues des rapports de sorties de résolution des conflits organisées par les démembrements.

Ces différentes sources ont permis de documenter les conflits communautaires enregistrés en 2025, en fournissant des informations sur leur nombre, leurs causes, leurs impacts et leur situation.

Deuxième phase : le traitement des données et la rédaction du rapport

La seconde étape a consisté à analyser et à consolider les informations recueillies. Pour ce faire, un groupe de travail a été mis en place. Il était composé des Conseillers techniques des Gouverneurs chargés de la prévention et de la gestion des conflits, des Directeurs régionaux en charge des droits humains, des représentants du Ministère de l'administration territoriale et de la mobilité, du ministère en charge de l'action humanitaire, du ministère en charge de la fonction publique et du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les travaux ont permis de disposer d'un projet de rapport, de dresser un état des lieux complet des conflits communautaires, en mettant en évidence le nombre de cas enregistrés en 2025, la prépondérance des conflits, les actions menées, les acquis engrangés, ainsi que les insuffisances et difficultés persistantes. Les conclusions de cette analyse ont servi à formuler des recommandations en vue d'améliorer les interventions en matière de prévention, de gestion et de transformation des conflits.

Troisième phase : Validation du projet de rapport

Le SP-ONAPREGECC, conformément à l'article 15 du décret n°2015-1645/PRES/TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 28 décembre 2015 portant création de l'ONAPREGECC, a soumis le projet de rapport à la validation du Conseil national de l'ONAPREGECC, instance suprême du mécanisme. L'examen du document de rapport s'est fait lors de la 9^e session statutaire du Conseil national qui a regroupé ses 35 membres statutaires, 13 Gouverneurs de régions, 12 directeurs régionaux en charge des droits humains ainsi que des partenaires techniques et financiers du SP-ONAPREGECC. A l'issue de l'atelier, le rapport a été validé, sous réserve de l'intégration

des amendements ainsi que des données relatives aux conflits communautaires du quatrième trimestre 2025, étant donné qu'il ne couvrait initialement que les trois premiers trimestres de l'année.

Quatrième phase : finalisation du rapport

Un atelier de finalisation du rapport a regroupé les mêmes techniciens, issus de divers ministères, déjà mobilisés lors de l'atelier d'élaboration du projet de rapport. Ils ont procédé à une relecture approfondie du document en intégrant les données du quatrième trimestre. Cette analyse a permis de mettre en évidence l'évolution du nombre de conflits communautaires, le taux de leur résolution ainsi que l'identification de nouvelles bonnes pratiques. Par ailleurs, cette quatrième étape a offert au SP-ONAPREGECC l'opportunité d'intégrer les amendements, suggestions et recommandations formulés lors de la session du Conseil national de l'ONAPREGECC.

Dans le présent rapport, les dénominations des régions ayant subi des scissions dans le nouveau découpage administratif seront maintenues en attendant l'opérationnalisation des nouvelles circonscriptions administratives. Il s'agit des régions de l'Est, de la Boucle du Mouhoun et du Sahel.

II. Rappel des missions de l'ONAPREGECC

L'ONAPREGECC a été créé par le Décret n°2015-1645/PRES/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 28 décembre 2015. Il est chargé de la prévention et de la gestion des conflits communautaires au Burkina Faso. Sa création répond au souci de mutualiser les efforts des différents acteurs étatiques et non étatiques intervenant dans la prévention et la gestion des conflits communautaires en vue d'endiguer les nombreuses atteintes aux droits humains occasionnées par ces conflits répétitifs. Déconcentré jusqu'au niveau des villages et des secteurs, l'ONAPREGECC est chargé de :

- collecter, traiter, analyser et diffuser les données sur les conflits communautaires ;
- évaluer périodiquement la situation des conflits communautaires dans les différentes régions du pays ;
- déclencher l'alerte précoce en cas de risque de conflits communautaires et initier des actions préventives pour anticiper sur le conflit ;
- contribuer à la résolution des conflits communautaires ;
- fournir aux structures techniques et à tout autre acteur, les éléments de compréhension et d'orientation relatifs à la prévention et à la gestion des conflits communautaires ;
- mener toute autre action entrant dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits communautaires, notamment à travers des activités de sensibilisation, d'information et de formation.

III. Partenaires de l'ONAPREGECC

Le SP-ONAPREGECC et les démembrements de l'ONAPREGECC ont mené des activités de prévention et de gestion des conflits communautaires au cours de l'année 2025. Au nombre de ces partenaires, nous avons :

- **Le Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base (PREGOLS)**

Dans le cadre de ce programme, il a été assigné à l'ONAPREGECC l'atteinte de l'indicateur lié au décaissement ILD 2.2 dénommé « Part des conflits communautaires résolus dans les GL cibles par des mécanismes locaux de règlement extrajudiciaire des litiges par les unités locales chargées de la prévention et de la gestion des conflits du ministère chargé de la justice (Pourcentage) ».

A ce titre, plusieurs actions ont été posées en 2025 par le SP ONAPREGECC et ses démembrements. Il s'agit notamment de l'organisation :

- de sorties de résolution des conflits communautaires ;
- de 13 suivis de résolution des conflits ;
- des rencontres trimestrielles des ODEPREGECC ;
- de sessions statutaires de démembrements (Conseil national, OREPREGECC, OPPREGECC et ODEPREGECC) ;
- de sessions de formation au profit des membres de 6 OREPREGECC, 8 OPPREGECC et 14 ODEPREGECC ;
- de sessions d'installation des membres de 80 OVPREGECC ;
- de 2 rencontres d'échange et de validation des données liées à ILD 2.2 ;
- d'un atelier de finalisation du rapport annuel 2024;
- d'un atelier d'élaboration du rapport annuel 2025.

- **Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**

Au cours de l'année 2025, le SP-ONAPREGECC a bénéficié d'un accompagnement du PNUD dans le cadre de la mise en œuvre du programme « *Cohésion sociale, Sécurité et Etat de Droit (COSED)* ». Les actions menées visaient l'atteinte du résultat 3.6 de ce programme à savoir : « *la cohésion sociale est renforcée par l'action plus efficace des démembrements de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires et des structures locales d'intercession et de médiation* ». Les activités menées ont consisté en :

- l'organisation de 2 sessions de formation sur la base des données des membres des démembrements des régions du Nazinon et des Tannounyan ;

- la dotation de 75 tablettes pour la collecte des données.

Par ailleurs, dans le cadre du projet « *mécanisme de stabilisation pour la région du Liptako-Gourma* », le PNUD a apporté un appui financier direct à l'OREPREGECC du Yaadga ayant permis :

- l'organisation de sessions de formation au profit des membres des démembrements de l'ONAPREGECC de la région du Yaadga (1 OREPREGECC, 2 OPPREGECC, 2 ODEPREGECC) ;
- l'organisation de séances de médiation communautaire qui a contribué à résoudre certains conflits ;
- l'organisation d'émissions radiophoniques d'information et de sensibilisation des populations de la région sur le mécanisme de l'ONAPREGECC, la prévention des conflits communautaires.

- **Le Laboratoire Citoyennetés (LC)**

A l'instar des années précédentes, l'ONAPREGECC a bénéficié du soutien du Laboratoire Citoyennetés en 2025. Ce soutien a porté sur :

- l'organisation de séances de médiation communautaire ;
- l'organisation de 3 sessions de formation sur la collecte digitale des données sur les conflits communautaires au profit des démembrements de l'ONAPREGECC des zones cibles du DEPAC 3 ;
- l'installation des membres de 20 OVPREGECC dans 5 départements ;
- l'organisation de rencontres trimestrielles de 5 ODEPREGECC ;
- le suivi des actions de résolution des conflits ;
- l'organisation de sessions statutaires de 4 OREPREGECC, 7 OPPREGECC et 5 ODEPREGECC.

- **L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)**

L'OIM, dans le cadre de la phase II du programme « *Prévention de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo* », a accompagné le SP-ONAPREGECC à travers la réalisation des activités ci-après :

- l'organisation de 2 sessions de formation au profit des jeunes et des femmes de Sangha et de Soudougou sur l'extrémisme violent et la tolérance religieuse ;
- l'atelier de restitution des résultats de la rencontre d'échanges et de partages d'expérience entre les membres des comités transfrontaliers d'alerte précoce tenue à Kpalimé (Togo) ;
- l'organisation d'une session de formation au profit des jeunes et des femmes sur le mécanisme de l'ONAPREGECC ;

- l'organisation d'une session de formation au profit des leaders religieux et coutumiers de Sangha, Soudougui, Yargatenga et Bittou sur la prévention et la gestion des conflits communautaires ;
- l'atelier de validation des plans d'action des mécanismes endogènes de Bittou, Sangha, Soudougui et Yargatenga suivi de la formation sur la base de données ;
- l'organisation des journées des communautés à Bittou et Cinkansé.

- **Search For Common Ground**

Pour cette année 2025, le SP-ONAPREGECC a apporté un appui technique à l'ONG Search, dans le cadre de la mise en œuvre de son projet : « *Amélioration de la résilience, de la sécurité alimentaire et de la cohésion sociale des pasteurs et agro-pasteurs du Burkina Faso (ARSACS-BF)* ». Les activités réalisées sont :

- l'organisation de 3 sorties pour la cartographie des acteurs ;
- l'élaboration de la cartographie des acteurs du projet.

Dans le cadre de la dévolution des biens du « *Programme de Résilience et de cohésion sociale au Sahel (PROGRESS)* », le SP/ONAPREGECC a bénéficié de la donation d'un véhicule de type 4x4 pour la réalisation de ses activités.

- **Terre des Hommes Lausanne (TDH)**

En 2025, le SP-ONAPREGECC a accompagné TDH dans la mise en œuvre du projet « *Terre et Paix* » à travers la réalisation des activités suivantes :

- l'élaboration du rapport de TDH sur les conflits fonciers ;
- l'organisation des sessions de formation des OPPREGECC du Mouhoun, des Balé, du Sanguié, de la Sissili et du Tuy ainsi que de l'ODEPREGECC de Pouni ;
- l'organisation de 2 sessions de formation sur la collecte digitale des données sur les conflits communautaires au profit des démembrements de l'ONAPREGECC des zones cibles du projet ;
- l'organisation de rencontres trimestrielles pour la collecte des données par les ODEPREGECC des zones cibles.
- la donation d'une moto et d'un ordinateur portable au profit du SP/ONAPREGECC.

- **L'Agence Belge de Développement (Enabel)**

En 2025, Enabel a contribué à la réalisation de diverses activités notamment :

- le renforcement des capacités des membres des observatoires des zones d'intervention d'Enabel sur les techniques de prévention et de gestion des conflits ainsi que sur la collecte mobile des données ;

- l'organisation de rencontres trimestrielles ;
- la tenue de la rencontre préparatoire et d'analyse assortie d'une feuille de route de sorties de résolution des conflits ;
- l'organisation de sorties de résolution des conflits ;
- la tenue d'une rencontre de concertation entre les acteurs intervenant dans la prévention et la gestion des conflits.

- **Conseil danois pour les Réfugiés (DRC)**

Le SP-ONAPREGECC a bénéficié de l'accompagnement de DRC pour la réalisation de plusieurs activités notamment :

- l'appui à la résolution de 5 conflits communautaires dans le département de Kaya ;
- l'organisation de la formation des membres de 15 ODEPREGECC des régions de Yaadga, Koulsé et de la Boucle du Mouhoun ;
- l'organisation de la formation des membres de 12 OVPREGECC des Koulsé ;
- la rédaction des documents de résolution des conflits communautaires au profit des membres des ODEPREGECC de Kaya, Korsimoro et de Boussouma ;
- l'organisation d'une rencontre des partenaires pour la mise en place d'une feuille de route pour l'accompagnement de l'OREPREGECC des Koulsé ;
- l'organisation de 3 ateliers de suivi des cadres de concertation ODEPREGECC et OVPREGECC.

- **Le Centre pour la Gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF)**

Le SP-ONAPREGECC a bénéficié de l'accompagnement du DCAF :

- l'organisation d'une formation des femmes leaders communautaires du Guiriko sur la prévention et la gestion des conflits ;
- l'organisation de 5 émissions radiophoniques sur le mécanisme de l'ONAPREGECC en français, mooré, dioula, gulmancema et fulfuldé ;
- la production d'une capsule sur les conflits fonciers.

- **L'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV)**

Le SP-ONAPREGECC a bénéficié de l'appui du SNV pour le renforcement des capacités de son personnel sur la gestion de projets sensibles aux conflits, communication, négociation et médiation.

- **Le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET)**

Le GRET, dans le cadre du projet « *renforcement de la cohésion sociale dans le Sud du Burkina (CSUD)* », a signé une convention avec le ministère en charge des droits

humains pour la réalisation d'activités au titre des années 2025 et 2026. A cet effet, en 2025, il a été organisé des sessions de formation au profit des membres de 5 ODEPREGECC (Batié, Gaoua, Dano, Léo et Nébiélianayou) sur les techniques de prévention et de gestion des conflits communautaires.

- **PROGETTOMONDO**

L'ONG PROGETTOMONDO dans le cadre du partenariat avec le SP-ONAPREGECC pour la mise en œuvre du projet « *Promotion et renforcement de la cohésion sociale au Burkina Faso* » a formé les membres des ODEPREGECC de Léo, Réo, Koudougou, Dédougou et Didyr sur la prévention et la gestion des conflits communautaires d'une part et l'organisation de rencontres trimestrielles d'autre part.

- **Hilfe Zur Selbsthilfe (HELP)**

L'ONG Help a accompagné l'organisation des séances de médiation communautaire ayant permis de résoudre des conflits dans le département de Kaya. Par ailleurs, elle a appuyé la tenue des sessions statutaires des ODEPREGECC de Ouahigouya, Kaya, Dori et des OPPREGECC du Yatenga et de Sandbondtenga.

- **l'Institut de la Haye pour l'innovation du droit (Hiil) ;**
- **GIZ ;**
- **la Banque Mondiale ;**
- **le Réseau des femmes de Foi pour la Paix (REFOP) ;**
- **la Commission Justice et Paix (CJP) ;**
- **SEVE-Africa ;**
- **l'association « IQRA » ;**
- **l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN) ;**
- **l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM) ;**
- **ACODEV ;**
- **COGINTA ;**
- **PAX ;**
- **le WANEP ;**
- **l'Organisation catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES).**

IV. Bilan des actions de l'ONAPREGECC

Au cours de l'année 2025, plusieurs activités de prévention et de résolution des conflits communautaires ont été menées par l'ONAPREGECC.

1. Installation des membres des démembrements

Au nombre des actions de l'ONAPREGECC, figure en bonne place l'installation officielle des démembrements de l'ONAPREGECC dans l'optique de favoriser une prise de conscience des concernés de leur qualité de membre.

En 2025, 86 observatoires ont été installés contre 215 en 2024. Ces installations ont concerné uniquement les OVPREGECC. Les régions concernées sont : la Boucle du Mouhoun (20), le Nakambé (20), Nando (31), le Nazinon (15), l'Est (5) et Oubri (10). De 2020 à 2025, le nombre des observatoires officiellement installés est de 879 dont les 13 OREPREGECC, 39 OPPREGECC, 270 ODEPREGECC et 557 OVPREGECC.

Tableau 1 : Nombre d'observatoires installés par région depuis 2020

Région	OREPREGECC		OPPREGECC		ODEPREGECC		OVPREGECC		Total		
	2025	20-24	2025	20-24	2025	20-24	2025	20-24	2025	20-24	20-25
Boucle du Mouhoun	0	1	0	3	0	17	5	20	5	41	46
Tannounyan	0	1	0	2	0	17	0	18	0	38	38
Kadiogo	0	1	0	0	0	6	0	0	0	7	7
Nakambé	0	1	0	3	0	9	20	99	20	112	132
Nando	0	1	0	4	0	37	31	20	31	62	93
Koulsé	0	1	0	3	0	18	0	122	0	144	144
Nazinon	0	1	0	3	0	19	15	10	15	33	48
Est	0	1	0	3	0	35	5	52	5	91	96
Guiriko	0	1	0	3	0	33	0	27	0	64	64
Yaadga	0	1	0	4	0	24	0	6	0	35	35
Oubri	0	1	0	3	0	20	10	54	10	78	88
Sahel	0	1	0	4	0	3	0	2	0	10	10
Djôrô	0	1	0	4	0	32	0	41	0	78	78
Total	0	13	0	39	0	270	86	471	86	793	879
	13		39		270		557		879		

2. Activités de formation

Plusieurs activités de formation ont été menées par le SP-ONAPREGECC et les démembrements de l'ONAPREGECC au cours de l'année 2025. Ces formations ont porté sur des thématiques variées telles que la prévention et la gestion des conflits communautaires, la sensibilité au conflit, la collecte digitale des données sur les conflits communautaires, la rédaction des documents de résolution. Les sessions de formation sur les techniques d'analyse, de prévention et de résolution des conflits communautaires ont touché 2 368 personnes dont 204 femmes et 148 jeunes. Au niveau des démembrements de l'ONAPREGECC, ces sessions ont concerné 166 observatoires et touché 1 668 membres dont 109 femmes et 98 jeunes. Les observatoires villageois (86) ont été les plus touchés, suivi des observatoires départementaux (53), des observatoires provinciaux (20), et des observatoires régionaux (7). Ces activités ont permis d'améliorer l'implication des observatoires dans la résolution des conflits communautaires à travers l'organisation de médiations communautaires.

En ce qui concerne, la base des données et la collecte digitale des données, les sessions tenues sur cette thématique ont bénéficié à 271 membres d'observatoires dont 32 femmes des régions de Nando, de l'Est, du Yaadga, des Koulsé, de Oubri, du Nakambé, du Nazinon, de la Boucle du Mouhoun et des Tannounyan. Ces sessions ont été accompagnées par la dotation des observatoires concernés en matériel informatiques de collecte des données leur permettant de collecter et de transmettre les données sur leurs actions et les conflits communautaires.

D'autres acteurs ont également été touchés par des activités de formations sur la prévention et la résolution des conflits communautaires. Il s'agit des leaders coutumiers religieux et traditionnels (46), ainsi que les jeunes et femmes (161). Les thématiques développées ont porté sur les approches d'analyse de contexte sensible aux conflits, de prévention et de gestion des conflits communautaires, la tolérance religieuse et la lutte contre l'extrémisme violent, le mécanisme de l'ONAPREGECC.

3. Activités de sensibilisation

En 2025, des activités de sensibilisation ont été menées par les acteurs de l'ONAPREGECC, à l'endroit des communautés. Au regard de la recrudescence des conflits fonciers, des sessions de sensibilisation sur le foncier ont été organisées dans les localités de Manga, Fada N'Gourma, Nagréongo (Région de Oubri), Gaoua et Sapouy, touchant 280 personnes

Par ailleurs des émissions radiophoniques ont été organisées et diffusées par des chaînes à couverture régionale (Yaadga) et nationale sur le mécanisme de l'ONAPREGECC, la promotion des modes endogènes de règlement des conflits, le vivre ensemble.

En outre, plus de 1 000 personnes ont été sensibilisées sur le mécanisme de l'ONAPREGECC dans 86 villages en prélude à l'installation des OVPREGECC.

4. Tenue des sessions statutaires

Les différents Observatoires doivent tenir chacun une session ordinaire annuelle et, en cas de besoin, des sessions extraordinaires, conformément au décret n°2015-1645/PRES-TRANS/PM/ MJDHPC/MATD/MEF du 28 décembre 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires au Burkina Faso. L'objectif de ces sessions est de faire le bilan du fonctionnement des Observatoires. Pour ce faire, l'état des lieux des conflits et l'identification des principales difficultés entravant la dynamisation des Observatoires sont établis. A cette occasion, les membres de l'Observatoire adoptent un programme d'activités à réaliser. En 2025, le Conseil national, les 13 OREPREGCECC, 33 OPPREGCECC et 55 ODEPREGECC ont pu tenir leurs sessions statutaires ordinaires annuelles.

Par ailleurs, 60 ODEPREGECC ont tenu des rencontres trimestrielles pour faire un état des lieux des conflits communautaires de leurs localités.

5. Médiations communautaires

Les démembrements de l'ONAPREGECC ont intensifié les actions au cours de cette année en vue de résoudre les conflits communautaires dans leur localité. Ils ont ainsi organisé des séances de médiation communautaire entre les parties en conflits qui ont permis de trouver des solutions consensuelles à des conflits.

6. Journées des communautés

En vue de la promotion des valeurs du vivre ensemble au sein des communautés, des activités telles que les journées des communautés ont été organisées. Ce sont au total sept (07) journées des communautés qui ont été organisées au cours de l'année. Ces activités ont connu la participation de 1 004 personnes à Gogo, Nagréongo, Diabo, Sapouy Batié, Cinkansé, Bittou. Au cours de ces journées diverses activités ont été menées. Il s'agit notamment des conférences sur la promotion de la cohésion sociale, le mécanisme de l'ONAPREGECC, des repas communautaires, des jeux de société, des expositions ventes, etc.

V. Situation des conflits communautaires

Avant d'examiner la situation des conflits communautaires, il sied de rappeler les définitions des concepts liés aux conflits communautaires.

1. Définitions et typologie des conflits communautaires

- **Conflit** : Rupture d'une situation harmonieuse et paisible entre deux ou plusieurs individus ou deux ou plusieurs groupes sociaux
- **Conflit communautaire** : conflit qui oppose deux ou plusieurs groupes de personnes liés entre eux par des liens affectifs ou une communauté d'intérêts ;
- **Conflit foncier** : c'est un conflit qui oppose deux ou plusieurs personnes physiques ou morales sur la reconnaissance ou la jouissance d'un droit lié à la terre ;
- **Conflit agriculteurs-éleveurs** : c'est un conflit qui oppose un ou plusieurs agriculteur (s) à un ou plusieurs éleveur (s) dont l'objet porte sur l'exploitation des ressources naturelles en lien avec l'agriculture et l'élevage ;
- **Conflit lié à la chefferie coutumière et traditionnelle** : c'est un conflit lié à la dévolution successorale d'un chef et opposant généralement deux ou plusieurs personnes ou deux ou plusieurs communautés ;
- **Conflit religieux** : il se subdivise en conflit intra-religieux et en conflit interreligieux. Le conflit intra-religieux est un conflit qui oppose deux ou plusieurs groupes de personnes appartenant à la même communauté religieuse et dont l'objet porte sur la religion. Le conflit interreligieux est un conflit qui oppose deux ou plusieurs groupes de personnes appartenant à des religions distinctes et dont l'objet porte sur la religion ;
- **Conflit interethnique** : c'est un conflit qui oppose deux ou plusieurs groupes de personnes en raison de leur appartenance ethnique ;
- **Conflit minier** : c'est un conflit portant sur l'exploitation minière et qui oppose soit les sociétés minières et les populations ou les exploitants artisanaux, soit les exploitants artisanaux et les propriétaires terriens ou les populations, soit les exploitants artisanaux entre eux ;
- **Conflit lié à l'eau** : c'est un conflit qui oppose deux ou plusieurs groupes d'usagers d'eau sur l'exploitation de la ressource en eau ;
- **Conflit politique** : c'est un conflit qui oppose deux ou plusieurs groupes de personnes en raison de leur appartenance ou leurs intérêts politiques ;

- **Conflit lié à l'exploitation des ressources naturelles** : un différend opposant deux ou plusieurs groupes d'usagers dont l'objet porte sur les ressources naturelles autres que le foncier, les ressources minières et l'eau ;
- **Conflit lié au Rapt de fille/femme** : C'est une opposition entre deux ou plusieurs familles en raison de l'enlèvement à des fins de mariage d'une jeune fille/femme par les membres d'une autre famille sans un accord préalable avec les membres de l'autre famille ou de la personne enlevée lorsque celle-ci est majeure ;
- **Conflit lié aux allégations de sorcellerie** : différend opposant deux ou plusieurs groupes de personnes liée à une allégation de sorcellerie sur une personne, généralement basée sur des pratiques occultes et sans preuve matérielle.
- **Autres types conflits** : ce sont des conflits qui ne sont enregistrés que dans quelques régions et qui ne peuvent être classifiés dans une des typologies ci-dessus citées. Selon les données collectées, il existe des conflits interfamiliaux, des conflits de leadership associatif, etc.
- **Conflit résolu** : conflit dont les parties sont parvenues à un accord mutuel devant les structures locales ou alternatives de résolution des conflits.
- **Conflit en cours de résolution** : conflit dont les structures locales de gestion des conflits se sont saisis et pour la résolution duquel des actions ont été entamées sur le terrain.
- **conflit non résolu** : conflit dont le processus de résolution est allé à son terme au niveau des structures locales sans un accord mutuel entre les parties. Il s'entend aussi des cas de conflit dont les parties ont saisi les juridictions entraînant le dessaisissement d'office des structures locales.
- **Nouveau conflit** : conflit enregistré pour la première fois.

2. Situation générale des conflits au niveau national

Au 31 décembre 2025, un total de 2 051 cas de conflits communautaires a été enregistré dont 1475 nouveaux cas, soit 71,9%. Comparativement à 2024, le nombre de conflits communautaires est en hausse, passant de 1 337 à 2 051 soit une augmentation de 53,4%.

Selon la répartition des données par région, le Guiriko a enregistré le plus grand nombre de conflits communautaires avec une proportion de 18,4%. Il est suivi du Nakambé (12,4%), du Djôrô (10,4%) et des Tannounyan (10,3%). Les régions ayant les proportions les plus faibles sont celles du Sahel (1,1%), de l'Est (2,1%) et des Koulsé (4,4%).

Les Provinces du Houet (210), de la Comoé (153), du Boulgou (119), du Kadiogo (118) et du Kouritenga (107) sont celles ayant enregistré les plus grands nombres de

conflits. Par contre, les Provinces de la Tapoa (1), du Séno (5), du Namentenga (5), du Loroum (5) et du Yagha (7) ont enregistré les plus faibles nombres de conflits.

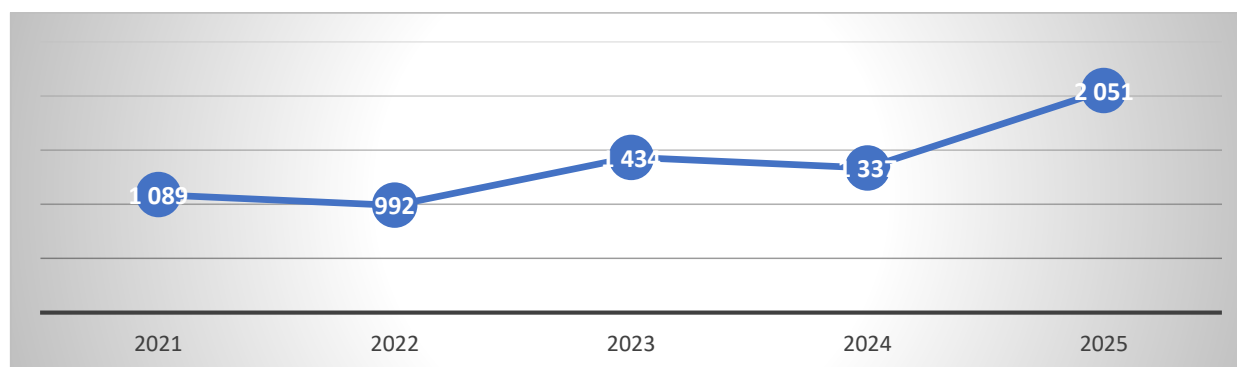
Concernant la répartition selon les Départements, Bama, dans la province du Houet, a enregistré le plus grand nombre de conflits communautaires avec 111 cas suivi de Garango dans le Boulgou (39 cas), de Sidéradougou dans la Comoé (35 cas), de Gourcy dans le Zondoma (35 cas), de Saaba dans le Kadiogo et de Soubakaniédougou dans la Comoé avec 34 cas chacun. La majorité des conflits enregistrés dans ces différents départements sont liés au foncier.

Au cours des cinq (05) dernières années, le nombre de conflits communautaires a connu une tendance haussière avec un taux de croissance annuelle moyen de 17,1% passant ainsi de 1 089 à 2 051 cas sur la période 2021-2025. Cependant, cette tendance est accompagnée d'une croissance moyenne annuelle du niveau de résolution à hauteur de 18,5% passant de 15,0% en 2021 à 35,1% en 2025.

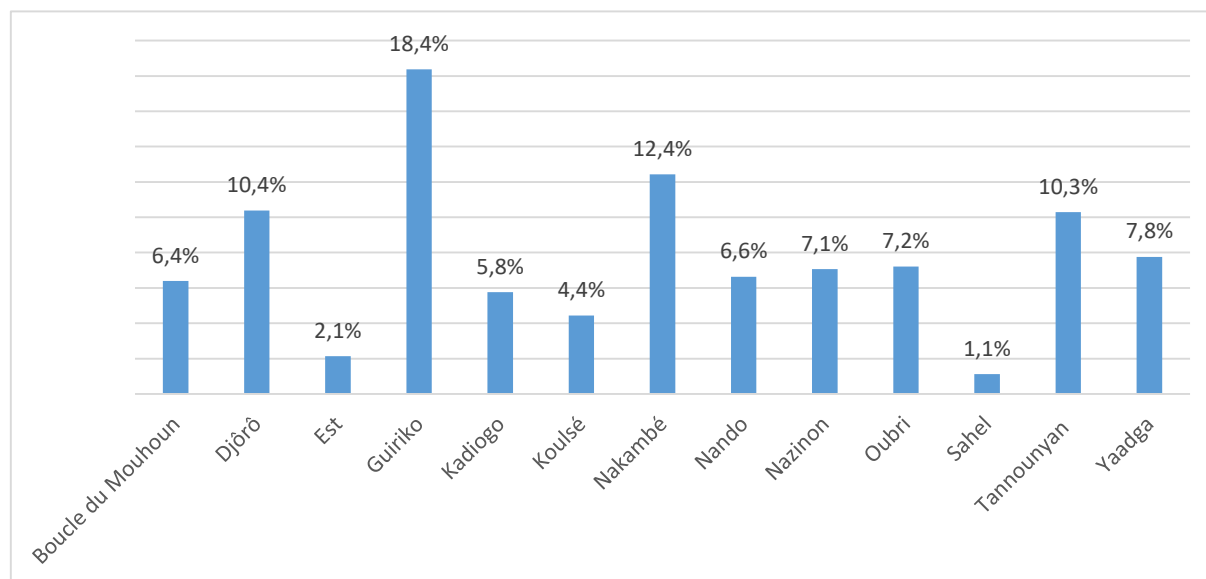
Tableau 2 : Evolution du nombre de conflits communautaires par région

Région \ Année	2021	2022	2023	2024	2025
Boucle du Mouhoun	74	52	78	89	131
Djôrô	16	36	122	74	213
Est	113	156	55	41	44
Guiriko	130	70	177	191	377
Kadiogo	43	43	22	80	118
Koulsé	89	81	53	109	91
Nakambé	139	138	143	143	255
Nando	93	74	136	122	136
Nazinon	47	82	144	95	145
Oubri	39	53	58	118	148
Sahel	21	NP	55	19	23
Tannounyan	167	50	144	115	211
Yaadga	118	157	247	141	159
Total	1 089	992	1 434	1 337	2 051

Graphique 1 : Evolution du nombre de conflits communautaires



Graphique 2 : Répartition du nombre de conflits communautaires par région en 2025



Selon la typologie, les conflits fonciers demeurent les plus récurrents avec une proportion de 67,2% (environ 7 conflits sur 10). Ce type de conflit est suivi des conflits agriculteurs/éleveurs (15,3%), des conflits liés à la chefferie coutumière et traditionnelle (3,6%), des conflits religieux (2,5%), des conflits miniers (2,3%) et ceux liés au Rapt de fille/femme (2,0%).

Tableau 3 : Evolution du nombre de conflits communautaires par typologie

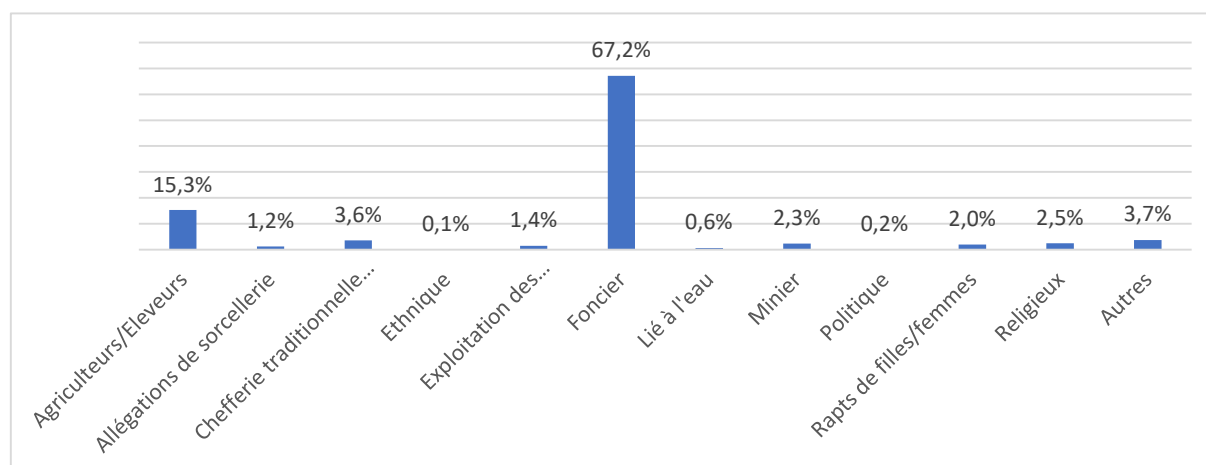
Typologie \ Année	2021	2022	2023	2024	2025
Agriculteurs-éleveurs	71	95	177	162	313
Allégations de sorcellerie ¹	-	-	-	-	24
Chefferie coutumière et traditionnelle	91	95	86	75	73
Ethnique	7	5	12	9	3
Exploitation des ressources naturelles ²	-	-	-	-	29
Foncier	791	685	942	886	1 378
Lié à l'eau	12	9	17	10	13
Minier	25	21	41	34	47
Politique	8	3	6	4	4
Rapt de fille/femme ³	-	-	-	-	40
Religieux	39	34	51	42	51
Autres	45	45	102	115	76
Total	1 089	992	1 434	1 337	2 051

¹ Ce type de conflit était, avant 2025, enregistré dans la catégorie des « autres » conflits.

² Idem

³ Idem

Graphique 3 : Répartition des conflits communautaires selon la typologie en 2025



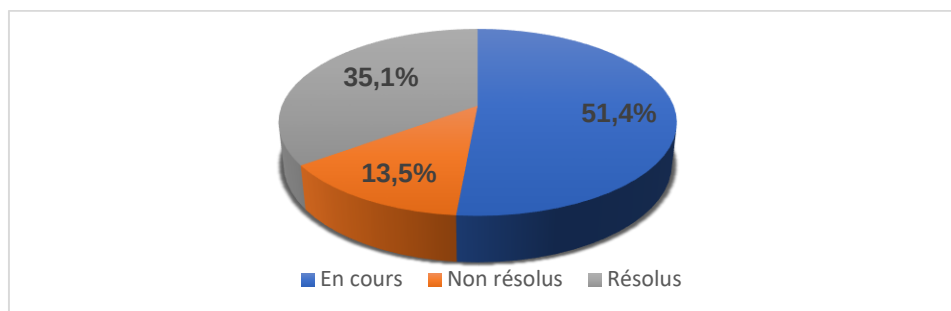
Pour ce qui est de l'état de résolution des conflits communautaires, sur les 2 051 enregistrés, 719 cas ont été résolus en 2025, soit un taux global de résolution de 35,1% contre 25,8% en 2024. Depuis 2021, une amélioration continue du taux de résolution des conflits communautaires est observée en passant de 15,0% en 2021 à 35,1% en 2025. Plus de la moitié des cas de conflits communautaires (51,4%) étaient en cours de résolution et 13,5% n'ont pu être résolus au 31 décembre 2025.

L'analyse du taux de résolution des conflits communautaires par région indique que celle du Djôrô enregistre le plus fort taux avec 53,5%. Elle est suivie de la région du Guiriko dont le taux de résolution est de 45,9%. Le plus faible taux de résolution des conflits communautaires est observé dans la région des Koulsé (12,1%).

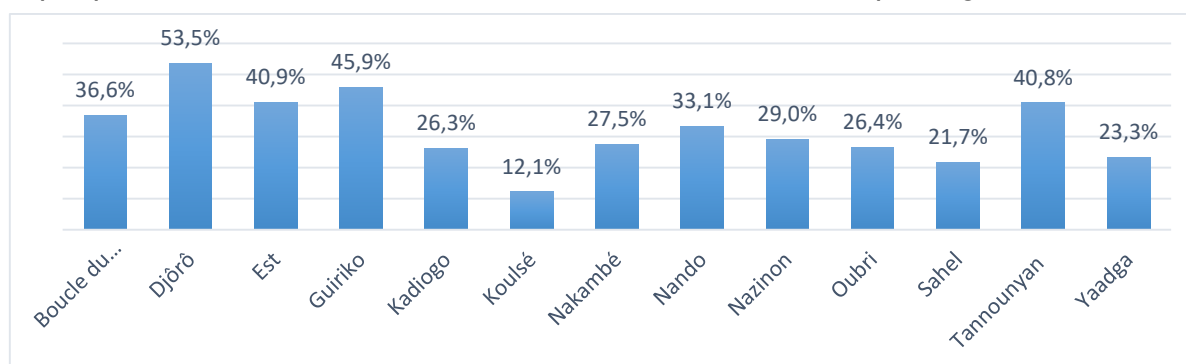
Tableau 4 : Situation des conflits communautaires par région et niveau de résolution en 2025

Etat de résolution Région	En cours	Non résolus	Résolus	Total
Boucle du Mouhoun	68	15	48	131
Djôrô	71	28	114	213
Est	21	5	18	44
Guiriko	159	45	173	377
Kadiogo	80	7	31	118
Koulsé	58	22	11	91
Nakambé	111	74	70	255
Nando	79	12	45	136
Nazinon	101	2	42	145
Oubri	81	28	39	148
Sahel	18	0	5	23
Tannounyan	109	16	86	211
Yaadga	99	23	37	159
Total	1 055	277	719	2 051

Graphique 4 : Situation de résolution des conflits communautaires en 2025



Graphique 5 : Taux de résolution des conflits communautaires par région en 2025

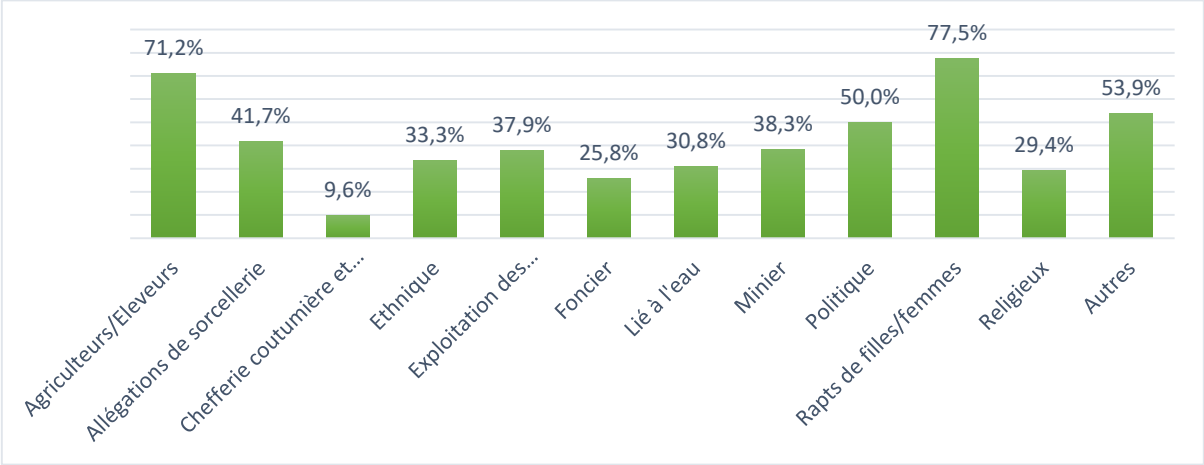


Selon la situation de résolution par typologie, il ressort que les taux de résolution les plus élevés portent sur les conflits liés au Rapt de fille/femme (77,5%) et les conflits agriculteurs/éleveurs (71,2%). Les conflits ayant les taux de résolution les plus faibles sont les conflits liés à la chefferie traditionnelle (9,6%) et les conflits fonciers (25,8%).

Tableau 5 : Situation des conflits communautaires par typologie et niveau de résolution en 2025

Typologie	Etat de résolution			Total
	En cours	Non résolus	Résolus	
Agriculteurs-éleveurs	76	14	223	313
Allégations de sorcellerie	5	9	10	24
Chefferie coutumière et traditionnelle	54	12	7	73
Ethnique	2	0	1	3
Exploitation des ressources naturelles	16	2	11	29
Foncier	800	222	356	1 378
Lié à l'eau	8	1	4	13
Minier	25	4	18	47
Politique	2	0	2	4
Rapt de fille/femme	6	3	31	40
Religieux	33	3	15	51
Autres	28	7	41	76
Total	1 055	277	719	2 051

Graphique 6 : Taux de résolution des conflits communautaires par typologie en 2025

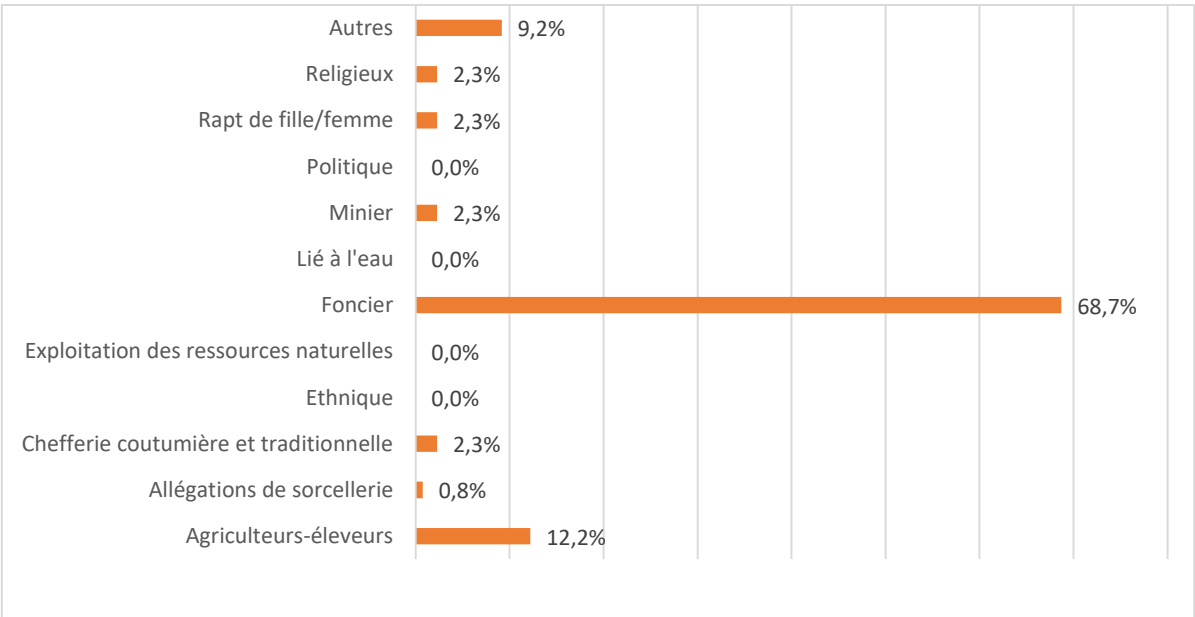


3. Situation des conflits par région

a. Région de la Boucle du Mouhoun

Au 31 décembre 2025, cette région a cumulé 131 conflits communautaires dont 108 nouveaux conflits. Ce nombre est en hausse par rapport à celui de 2024 qui était de 89 conflits, soit une augmentation 42 conflits représentant une hausse de 47,2%. Les conflits les plus récurrents sont les conflits fonciers avec 90 cas soit 68,7% et les conflits agriculteurs-éleveurs au nombre de 16 cas soit un taux 12,2%. Les conflits les moins récurrents sont ceux liés aux allégations de sorcellerie (0,8%), suivis des conflits liés à la chefferie coutumière et traditionnelle, les conflits miniers, les conflits religieux et les conflits liés au rapt de fille/femme avec 2,3% chacun. Il a, aussi, été enregistrés d'autres types de conflits communautaires (9,2%) liés à des causes diverses.

Graphique 7 : Répartition des conflits communautaires de la Boucle du Mouhoun par typologie en 2025



Concernant la répartition par province, celle des Banwa enregistre le plus grand nombre de conflits avec 36 cas dont 88,9% liés au foncier, suivie des Balé avec 34 cas dont 55,9% de conflits fonciers, du Mouhoun avec 22 cas dont 63,6% de conflits fonciers, de la Koosin avec 16 cas dont 62,5% de conflits fonciers, du Nayala avec 15 cas dont 60,0% de conflits fonciers et du Sourou avec 8 cas dont 75,0% de conflits fonciers. Tous les conflits liés au rapt de fille/femme (3 cas) de la région sont enregistrés dans la Province du Mouhoun et ceux miniers (3 cas) dans les Balé.

Le département de Solenzo a enregistré le plus grand nombre de conflits de la région avec 29 cas dont 27 liés au foncier.

Tableau 6 : Répartition des conflits communautaires de la Boucle du Mouhoun selon la typologie et par province en 2025

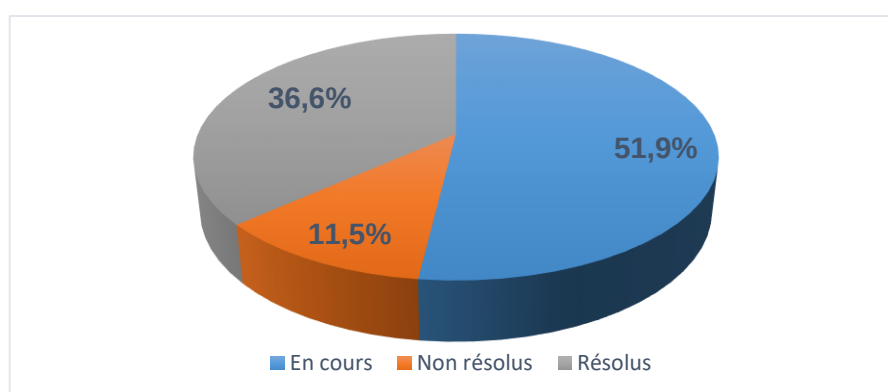
Province Typologie	Balé	Banwa	Mouhoun	Koosin	Nayala	Sourou	Total
Agriculteurs-Eleveurs	6	1	3	2	3	1	16
Allégations de sorcellerie	1	0	0	0	0	0	1
Chefferie traditionnelle et coutumière	1	1	0	1	0	0	3
Ethnique	0	0	0	0	0	0	0
Exploitation des ressources naturelles	0	0	0	0	0	0	0
Foncier	19	32	14	10	9	6	90
Liés à l'eau	0	0	0	0	0	0	0
Minier	3	0	0	0	0	0	3
Politique	0	0	0	0	0	0	0
Rapts de filles/femmes	0	0	3	0	0	0	3
Religieux	1	1	1	0	0	0	3
Autres	3	1	1	3	3	1	12
Total	34	36	22	16	15	8	131

En ce qui concerne le niveau de résolution dans la région, 48 cas ont été résolus, soit un taux de résolution de 36,6%. Les conflits en cours de résolution, au nombre de 68, représentent 51,9% des conflits et ceux non résolus au nombre de 15 avec un taux de 11,5%. De façon spécifique, la Province du Nayala enregistre le plus fort taux de résolution (66,7%) avec 10 conflits résolus sur 15 enregistrés.

Tableau 7 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la Boucle du Mouhoun par typologie en 2025

Typologie \ Etat de résolution	En cours	Non résolus	Résolus	Total
Agriculteurs-Eleveurs	4	0	12	16
Allégations de sorcellerie	0	0	1	1
Chefferie traditionnelle et coutumière	2	0	1	3
Ethnique	0	0	0	0
Exploitation des ressources naturelles	0	0	0	0
Foncier	53	15	22	90
Liés à l'eau	0	0	0	0
Minier	1	0	2	3
Politique	0	0	0	0
Rapts de filles/femmes	0	0	3	3
Religieux	2	0	1	3
Autres	6	0	6	12
Total	68	15	48	131

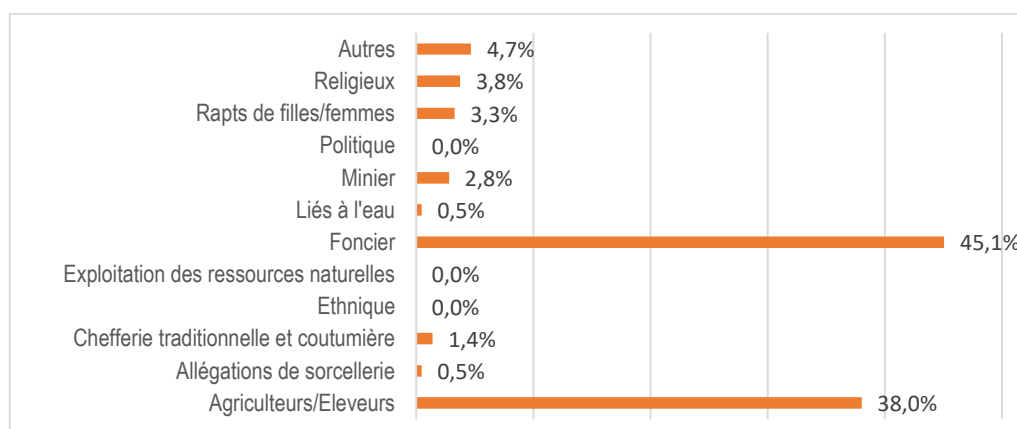
Graphique 8 : Etat de résolution des conflits communautaires dans la Région de la Boucle du Mouhoun en 2025



b. Région du Djôrô

Au 31 décembre 2025, 213 conflits ont été enregistrés dans la région du Djôrô dont 163 nouveaux conflits survenus en 2025. Ce nombre est en hausse par rapport à 2024 où il était de 74 cas, soit une augmentation de 187,8%. Les conflits fonciers occupent la première place avec 96 cas, soit 45,1%, suivis des conflits agriculteurs/éleveurs avec 81 cas, soit 38,0%. Les conflits liés à l'eau et aux allégations de sorcellerie sont les types de conflit les moins fréquents avec un seul cas enregistré pour chaque type, soit 0,5%. Ces deux types de conflits se sont manifestés dans la province du Poni. Les conflits communautaires classés « autres » au nombre de 10 dont les causes sont diverses, enregistrent un taux de 4,7%.

Graphique 9 : Répartition des conflits communautaires de la région de Djôrô par typologie en 2025



Selon la typologie et par province, le Poni a enregistré plus de conflits avec 79 cas, soit 37,9%, suivi de la Bougouriba avec 62 cas soit 29,1%. Le loba, quant à lui, a enregistré le plus faible nombre de conflits avec 20 cas soit 9,4%. Les conflits agriculteurs-éleveurs sont les plus récurrents dans les provinces de la Bougouriba (40,7%) et du Nounbiel (28,4%). Pour les conflits fonciers, le Poni a enregistré le plus grand nombre avec 48,9%, suivie de la Bougouriba et du Nounbiel (21,9% chacune). En ce qui concerne les conflits liés aux allégations de sorcellerie et à l'eau, qui sont d'ailleurs les moins fréquents, seule la province du Poni en a enregistré un par type.

Le département de Midebdo dans la province du Nounbiel a enregistré le plus grand nombre de conflits dans la région (30 cas) avec une prédominance des conflits agriculteurs-éleveurs (14 cas). Les départements de Kampti et Iolonioro ont aussi connu un nombre élevé de conflits avec respectivement 23 cas et 19 cas.

Tableau 8 : Répartition des conflits communautaires du Djôrô par typologie et province en 2025

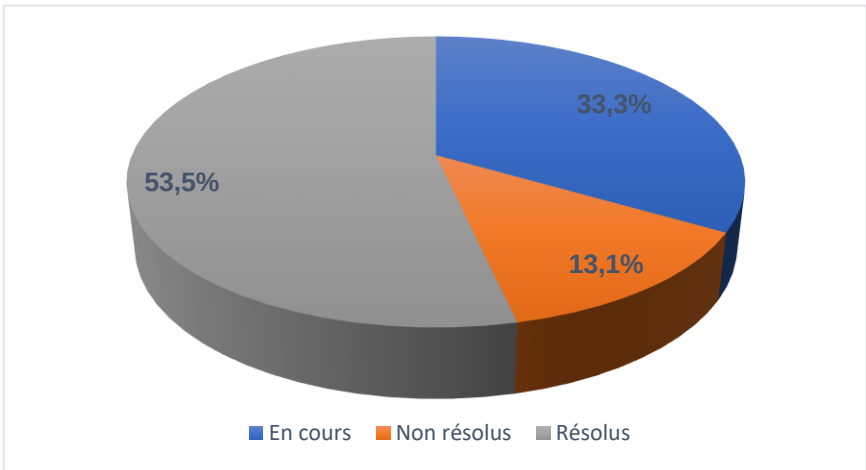
Province \ Typologie	Bougouriba	Ioba	Nounbiel	Poni	Total
Agriculteurs-Eleveurs	33	9	23	16	81
Allégations de sorcellerie	0	0	0	1	1
Chefferie coutumière et traditionnelle	0	0	2	1	3
Ethnique	0	0	0	0	0
Exploitation des ressources naturelles	0	0	0	0	0
Foncier	21	7	21	47	96
Lié à l'eau	0	0	0	1	1
Minier	1	0	3	2	6
Politique	0	0	0	0	0
Rapt de fille/femme	1	0	0	6	7
Religieux	0	4	0	4	8
Autres	6	0	3	1	10
Total	62	20	52	79	213

Selon le niveau de résolution dans la région, 114 cas de conflits ont été résolus, soit un taux de résolution de 53,5%, 71 cas sont en cours de résolution soit 33,3% et 28 cas sont non résolus soit un taux de 13,1%. Le taux de résolution des conflits dans la Région du Djôrô s’est amélioré par rapport à l’année 2024 où il était de 41,9%.

Tableau 9 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région de Djôrô par typologie en 2025

Typologie \ Etat	En cours	Non résolus	Résolus	Total
Agriculteurs-Eleveurs	24	3	54	81
Allégations de sorcellerie	0	0	1	1
Chefferie coutumière et traditionnelle	0	2	1	3
Ethnique	0	0	0	0
Exploitation des ressources naturelles	0	0	0	0
Foncier	36	21	39	96
Lié à l'eau	1	0	0	1
Minier	2	1	3	6
Politique	0	0	0	0
Rapt de fille/femme	0	0	7	7
Religieux	4	1	3	8
Autres	4	0	6	10
Total	71	28	114	213

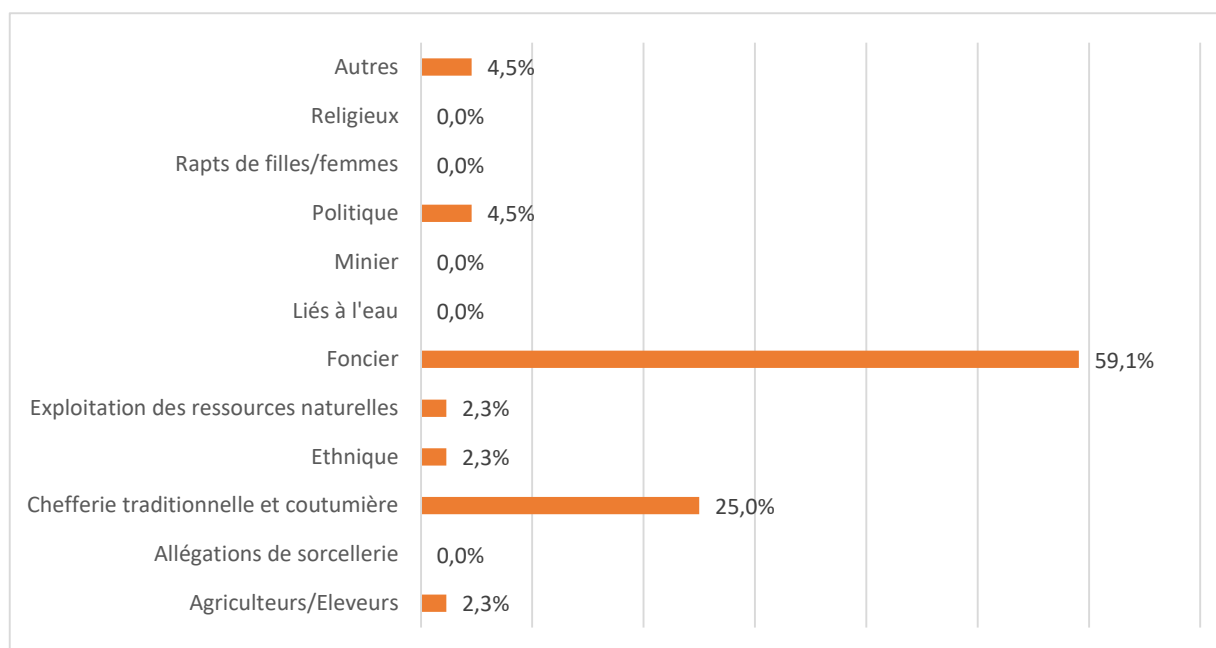
Graphique 10 : Etat de résolution des conflits communautaires dans la région de Djôrô en 2025



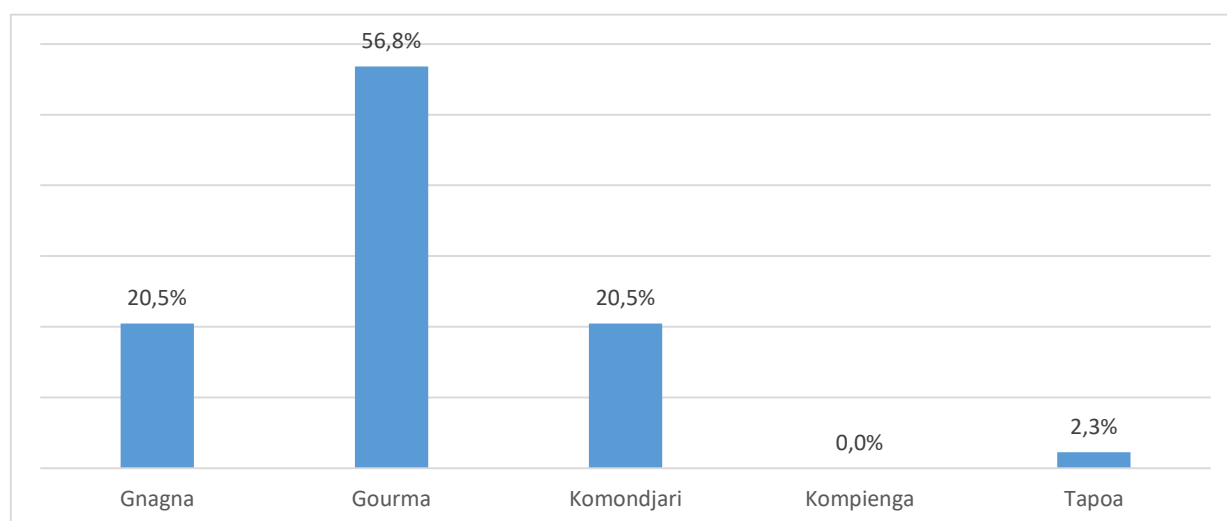
c. Région de l'Est

En 2025, la région de l'Est a enregistré 44 cas de conflits communautaires contre 41 en 2024, soit une hausse de 6,8%. Parmi ces 44 conflits, 21 sont des nouveaux conflits. En termes de récurrence, les conflits fonciers (26 cas) représentent à eux seuls 59,0% de l'ensemble des conflits de la région, suivis des conflits liés à la chefferie coutumière et traditionnelle (11 cas) soit 25,0% et politiques (02 cas) soit 4,5%. Les conflits les moins récurrents sont ceux entre agriculteurs et éleveurs, les conflits ethniques et ceux liés à l'exploitation des ressources naturelles avec 1 cas chacun soit 2,2%.

Graphique 11 : Répartition des conflits communautaires de la région de l'Est par typologie en 2025



Graphique 12 : Répartition des conflits communautaires de la région de l'Est par province en 2025



Suivant la répartition par typologie et par province, sur les 44 cas de conflits communautaires répertoriés dans la région, le Gourma a enregistré le plus grand nombre avec 25 cas dont 16 liés au foncier soit 36,3%, suivi de la Gnagna et de la Komondjari avec 9 cas chacune dont respectivement 7 et 3 cas liés au foncier soit 15, 9% et 6,8%. La Tapoa, quant à elle, n'a enregistré que 1 cas lié à la chefferie coutumière et traditionnelle. Aucun conflit n'a été enregistré dans la province de la Kompienga.

Le département de Diabo dans la province du Gourma a enregistré le plus grand nombre de conflits avec 9 cas dont 5 liés à la chefferie coutumière et traditionnelle. Le département de Bartiébougou dans la province de la Komondjari a enregistré le seul cas de conflit ethnique survenu en 2015 toujours en cours de résolution.

Tableau 10 : Situation des conflits par province et par typologie dans l'Est en 2025

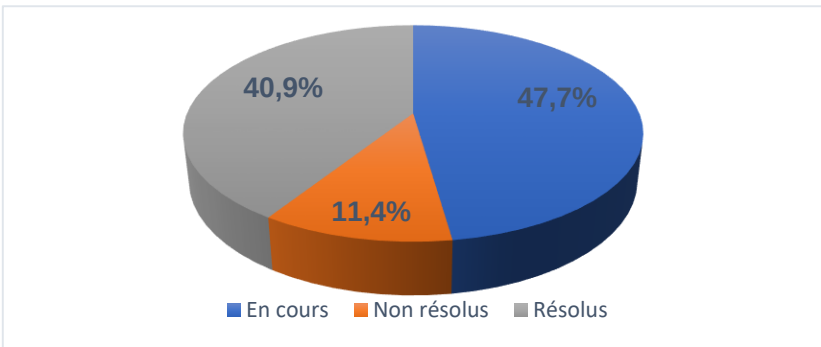
Province Typologie	Gnagna	Gourma	Komondjari	Kompienga	Tapoa	Total
Agriculteurs-éleveurs	0	0	1	0	0	1
Allégations de sorcellerie	0	0	0	0	0	0
Chefferie coutumière et traditionnelle	2	8	0	0	1	11
Ethnique	0	0	1	0	0	1
Exploitation des ressources naturelles	0	1	0	0	0	1
Foncier	7	16	3	0	0	26
Lié à l'eau	0	0	0	0	0	0
Minier	0	0	0	0	0	0
Politique	0	0	2	0	0	2
Rapt de fille/femme	0	0	0	0	0	0
Religieux	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	2	0	0	2
Total	9	25	9	0	1	44

En ce qui concerne le niveau de résolution des 44 conflits communautaires enregistrés dans la région, 18 cas ont été résolus soit 40,9%, 21 cas sont en cours de résolution, soit 47,7% et 5 cas n'ont pas connu de dénouement soit 11,4%. Le taux de résolution des conflits dans la Région de l'Est est en hausse par rapport à celui de l'année dernière qui était de l'ordre de 22,0%.

Tableau 11 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région de l'Est par typologie en 2025

Etat Typologie	En cours	Non résolus	Résolus	Total
Agriculteurs-éleveurs	1	0	0	1
Allégations de sorcellerie	0	0	0	0
Chefferie coutumière et traditionnelle	10	0	1	11
Ethnique	1	0	0	1
Exploitation des ressources naturelles	1	0	0	1
Foncier	8	4	14	26
Lié à l'eau	0	0	0	0
Minier	0	0	0	0
Politique	0	0	2	2
Rapt de fille/femme	0	0	0	0
Religieux	0	0	0	0
Autres	0	1	1	2
Total	21	5	18	44

Graphique 13 : Etat de résolution des conflits communautaires de l'Est en 2025

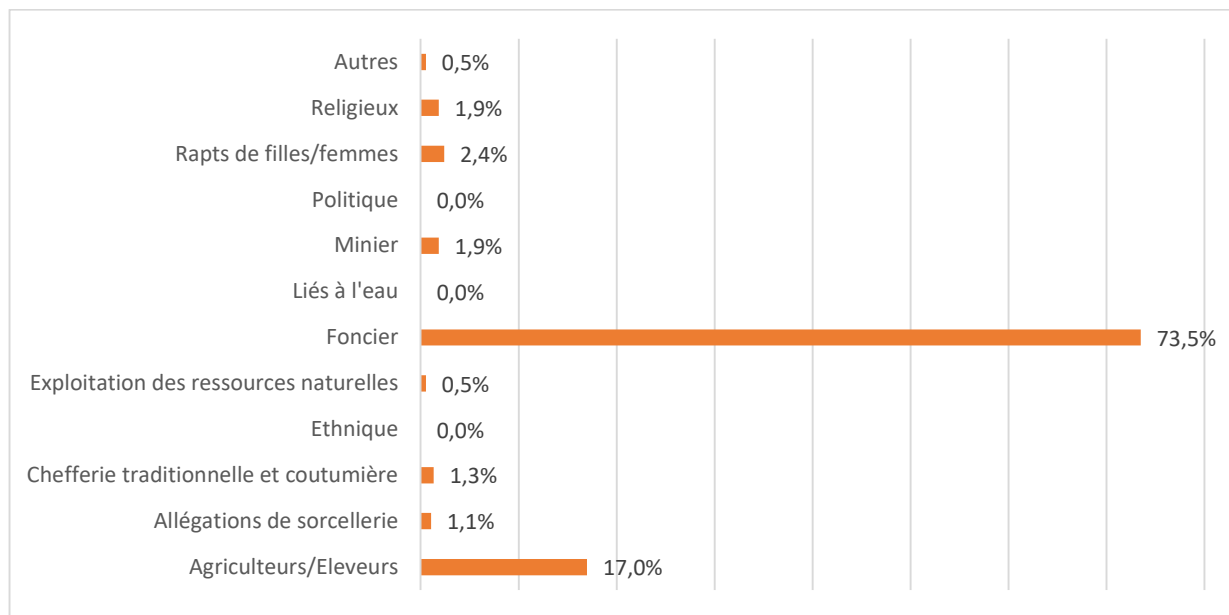


d. Région du Guiriko

En 2025, au total 377 cas de conflits communautaires ont été enregistrés dans la région contre 191 en 2024, soit une hausse de 97,4%. Pour ce qui est des nouveaux conflits, 332 cas ont été enregistrés. Concernant la typologie, il ressort des données enregistrées que les conflits fonciers sont les plus récurrents avec 277 cas soit 73,5%, suivis des conflits agriculteurs-éleveurs avec 64 cas soit 17,0%. S'ajoutent à ces deux types de conflits, le rapt de fille/femme avec 9 cas, soit 2,4%, les conflits religieux et ceux miniers avec 7 cas soit 1,9% chacun, les conflits liés à la chefferie coutumière et traditionnelle (5 cas) soit 1,3% et les conflits liés aux allégations de sorcellerie (4 cas) soit 1,1%.

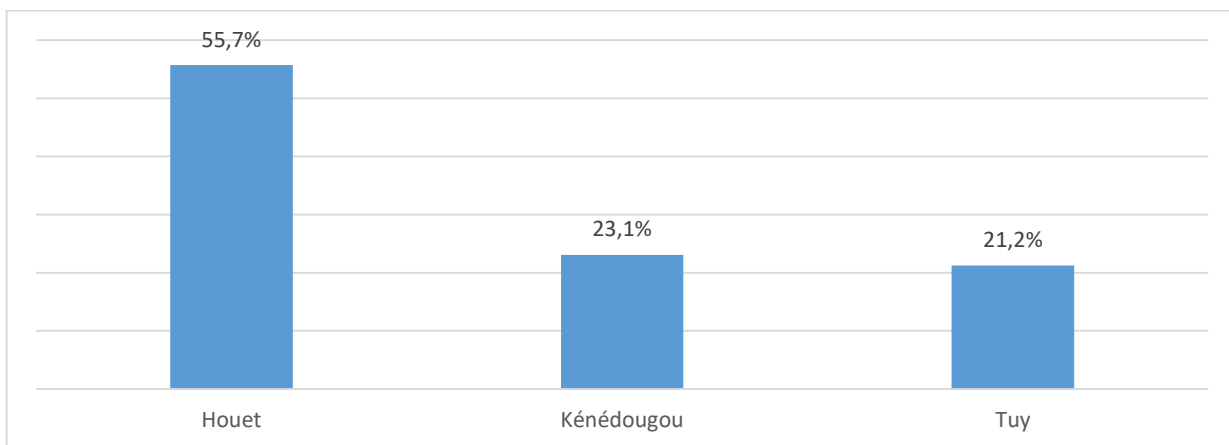
Contrairement à l'année dernière, la région connaît le phénomène de Rapt de fille/femme avec une forte concentration de cette pratique dans le département de Padéma dans la Province du Houet avec 6 cas sur les 9 cas enregistrés.

Graphique 14 : Répartition des conflits communautaires de la Région du Guiriko par typologie en 2025



Selon la typologie et suivant les provinces, le Houet a enregistré le plus grand nombre de conflits (210 cas) avec une prédominance des conflits fonciers de l'ordre de 77,6%. Cette province est suivie par celle du Kénédougou avec 87 conflits dont la majorité (70,1%) est liée au foncier. La Province du Tuy a enregistré le plus faible nombre avec 80 cas dont 66,3% sont de type foncier.

Graphique 15 : Répartition des conflits communautaires de la région du Guiriko par province en 2025



De l'ensemble des conflits enregistrés, le Département de Bama dans la Province du Houet a enregistré le plus grand nombre de conflits de la région avec au total 111 conflits, suivi du Département de Houndé avec 28 cas. Les conflits enregistrés à Bama et à Houndé sont essentiellement liés au foncier avec respectivement 89 cas soit 80,2% et 15 cas soit 53,6%

Tableau 12 : Répartition des conflits communautaires du Guiriko par typologie et province en 2025

Province Typologie	Houet	Kénédougou	Tuy	Total
Agriculteurs-éleveurs	28	19	17	64
Allégations de sorcellerie	1	0	3	4
Chefferie coutumière et traditionnelle	1	4	0	5
Ethnique	0	0	0	0
Exploitation des ressources naturelles	1	1	0	2
Foncier	163	61	53	277
Lié à l'eau	0	0	0	0
Minier	2	0	5	7
Politique	0	0	0	0
Rapt de fille/femme	8	1	0	9
Religieux	5	1	1	7
Autres	1	0	1	2
Total	210	87	80	377

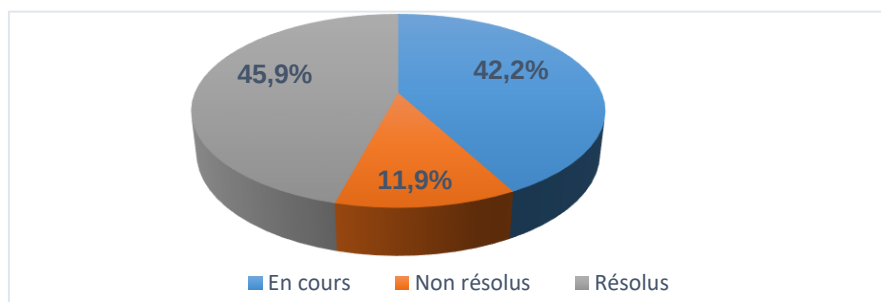
Selon le niveau de résolution, la majeure partie des conflits enregistrés (159 cas) dans le Guiriko sont en cours de résolution soit un taux de 42,2%. Les conflits résolus (173 cas) représentent 45,9%. Le taux de conflits non résolus (45 cas) est de 11,9%.

La Province du Tuy occupe la première place en termes de résolution de conflits avec 48 conflits résolus sur 80 enregistrés soit un taux de 60,0%. Le Kénédougou occupe la deuxième place avec 38 conflits résolus sur 87 enregistrés soit un taux de 43,7%. Quant à la Province du Houet, elle a enregistré un taux de résolution de 41,4% avec 87 conflits résolus sur 210 enregistrés.

Tableau 13 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région du Guiriko par typologie en 2025

Etat Typologie	En cours	Non résolus	Résolus	Total
Agriculteurs-éleveurs	7	5	52	64
Allégations de sorcellerie	0	0	4	4
Chefferie coutumière et traditionnelle	5	0	0	5
Ethnique	0	0	0	0
Exploitation des ressources naturelles	0	0	2	2
Foncier	143	39	95	277
Lié à l'eau	0	0	0	0
Minier	2	0	5	7
Politique	0	0	0	0
Rapt de fille/femme	0	1	8	9
Religieux	2	0	5	7
Autres	0	0	2	2
Total	159	45	173	377

Graphique 16 : Etat de résolution des conflits communautaires dans la région du Guiriko en 2025

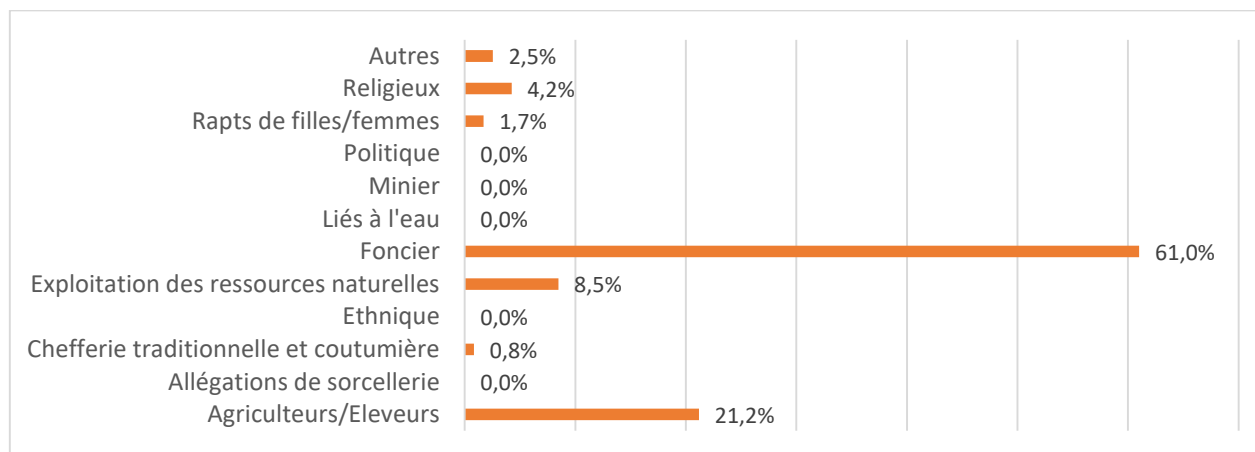


e. Région du Kadiogo

Ces deux dernières années, le nombre de conflits a connu une augmentation dans la Région du Kadiogo. En effet, en 2025, la région a cumulé 118 cas de conflits communautaires contre 80 cas en 2024. Sur les 118 cas, 91 nouveaux conflits ont été enregistrés en 2025.

La répartition des conflits selon la typologie indique qu'en 2025 les conflits fonciers sont les plus nombreux (61,0%). Les conflits agriculteurs-éleveurs représentent 21,2% et les conflits liés à l'exploitation de ressources naturelles 8,5%. Les conflits les moins enregistrés sont des cas de conflits religieux (4,2%) et ceux liés au rapt de fille/femme (1,7%). D'autres conflits de l'ordre 2,5% dont les causes sont diverses ont été également enregistrés dans la région.

Graphique 17 : Répartition des conflits communautaires du Kadiogo par typologie en 2025



Selon la typologie par Département de la Province du Kadiogo, Saaba a enregistré le plus de conflits avec 34 cas, soit 28,8%, suivi de Koubri avec 30 cas, soit 25,4%, de Komki-Ipala 12 cas soit 10,2% et de Tanghin-Dassouri 11 cas soit 9,3%.

Les départements de Koubri (27), Komki-Ipala (12) et de Tanghin-Dassouri (8) ont enregistré les plus grands nombres de conflits fonciers. Les conflits agriculteurs-éleveurs sont les plus récurrents dans le département de Saaba (22). 2 cas de rapt de filles/femmes ont été enregistrés à Tanghin-Dassouri.

Tableau 14 : Répartition des conflits communautaires du Kadiogo selon la typologie en 2025

Typologie	Total
Agriculteurs-éleveurs	25
Allégations de sorcellerie	0
Chefferie coutumière et traditionnelle	1
Ethnique	0
Exploitation des ressources naturelles	10
Foncier	72
Lié à l'eau	0
Minier	0
Politique	0
Rapt de fille/femme	2
Religieux	5
Autres	3
Total	118

En termes de résolution, sur les 118 conflits communautaires enregistrés, 31 conflits ont été résolus, soit un taux de résolution de 26,3%, 80 cas sont en cours de résolution, soit 67,8% et 07 cas sont non résolus, représentant 5,9%. Le taux de résolution des conflits dans le Kadiogo s'est légèrement amélioré en 2025 comparativement à 2024 où il était de 18,8%. Le département de Saaba enregistre le plus fort taux de résolution de la province (86,4%) avec 19 conflits résolus sur 22.

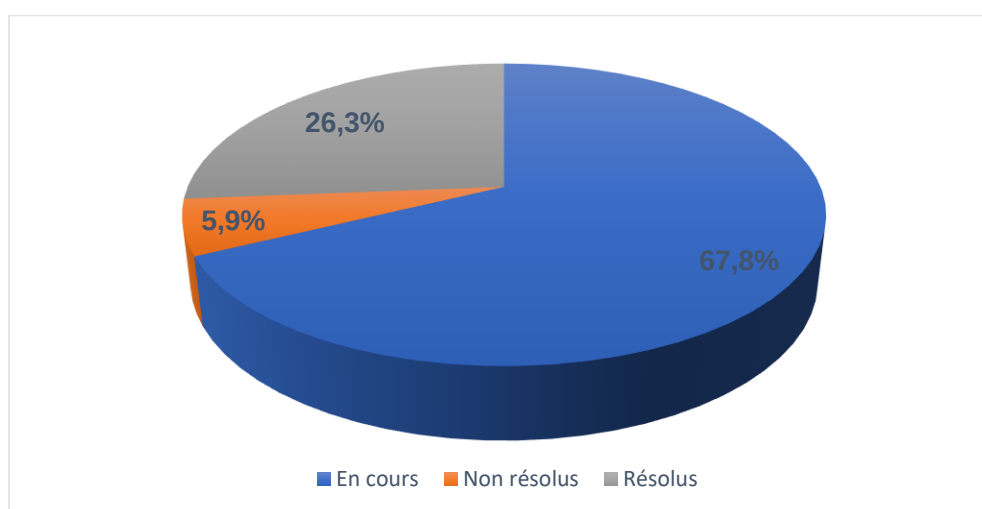
Tableau 15 : Situation de résolution des conflits communautaires dans le Kadiogo par typologie en 2025

Typologie \ Etat	En cours	Non résolus	Résolus	Total
Agriculteurs-éleveurs	5	0	20	25
Allégations de sorcellerie	0	0	0	0
Chefferie coutumière et traditionnelle	1	0	0	1
Ethnique	0	0	0	0
Exploitation des ressources naturelles	7	1	2	10
Foncier	62	6	4	72
Lié à l'eau	0	0	0	0
Minier	0	0	0	0
Politique	0	0	0	0
Rapt de fille/femme	0	0	2	2
Religieux	4	0	1	5
Autres	1	0	2	3
Total	80	7	31	118

Tableau 16 : Situation de résolution des conflits communautaires par commune du Kadiogo en 2025

Etat Commune	En cours	Non résolus	Résolus	Total
Komki-Ipala	12	0	0	12
Komsilga	0	0	1	1
Koubri	26	2	2	30
Pabré	5	0	0	5
Saaba	10	0	24	34
Tanghin-Dassouri	7	2	2	11
Ouaga Arrond. 01	0	1	0	1
Ouaga Arrond. 02	0	0	0	0
Ouaga Arrond. 03	6	1	0	7
Ouaga Arrond. 04	2	0	0	2
Ouaga Arrond. 05	0	0	0	0
Ouaga Arrond. 06	5	0	0	5
Ouaga Arrond. 07	1	0	0	1
Ouaga Arrond. 08	0	0	0	0
Ouaga Arrond. 09	4	1	0	5
Ouaga Arrond. 10	1	0	0	1
Ouaga Arrond. 11	1	0	2	3
Ouaga Arrond. 12	0	0	0	0
Total	80	7	31	118

Graphique 18 : Etat de résolution des conflits communautaires dans la région du Kadiogo en 2025

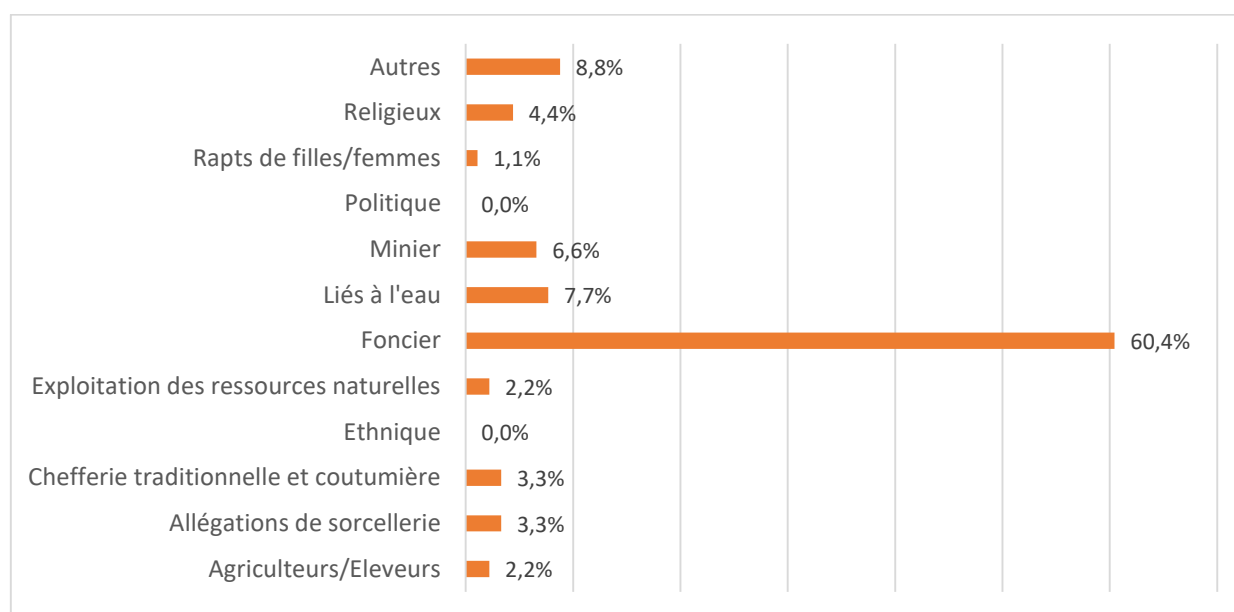


f. Région des Koulsé

Dans la Région des Koulsé, on note une baisse du nombre de conflits communautaires par rapport à l'année 2024. En effet, de 109 cas en 2024, le nombre de conflits est passé à 91 en 2025, soit une baisse de 18 conflits représentant 16,5%. Sur ces 91 conflits, 39 sont des nouveaux cas.

Les conflits fonciers au nombre de 55, soit 60,4% sont les plus récurrents dans cette région. Ils sont suivis respectivement des conflits liés à l'eau (7,7%), des conflits miniers (6,6%), des conflits religieux (4,4%), des conflits liés à la chefferie coutumière et traditionnelle et ceux liés aux allégations de sorcellerie avec un taux de 3,3% chacun. Les conflits agriculteurs-éleveurs et ceux liés à l'exploitation des ressources naturelles affichent un taux de 2,2% chacun, ainsi que des conflits liés au rapt de fille/femme (1,1%). Les cas de conflits classés dans la catégorie « autres » sont au nombre de 8 et représentent un taux de 8,8%.

Graphique 19 : Répartition des conflits communautaires de la région des Koulsé par typologie en 2025



En termes de répartition par province, le Sandbondtenga a enregistré le plus grand nombre de conflits avec 56 cas dont 64,3% sont de nature foncière, suivi du Bam avec 30 cas dont 56,7% liés au foncier et du Namentenga avec 5 cas dont les conflits liés à la chefferie coutumière et traditionnelle et au foncier représentent 40,0% chacun. Tous les 7 cas de conflits liés à l'eau de la région sont enregistrés dans la province du Sandbondtenga.

Le département de Kaya a enregistré le plus grand nombre de conflits de la région avec 17 cas, suivi du département de Boussouma (16 cas). Les conflits à Kaya sont à majorité liés à l'eau (35,3%) et ceux de Boussouma sont essentiellement liés au foncier.

Tableau 17 : Répartition des conflits communautaires des Koulsé par typologie et province en 2025

Province Typologie	Bam	Namentenga	Sandbondtenga	Total
Agriculteurs-éleveurs	1	0	1	2
Allégations de sorcellerie	3	0	0	3
Chefferie coutumière et traditionnelle	0	2	1	3
Ethnique	0	0	0	0
Exploitation des ressources naturelles	0	0	2	2
Foncier	17	2	36	55
Lié à l'eau	0	0	7	7
Minier	4	0	2	6
Politique	0	0	0	0
Rapt de fille/femme	1	0	0	1
Religieux	2	0	2	4
Autres	2	1	5	8
Total	30	5	56	91

Concernant le niveau de résolution des conflits dans la région, 11 ont été résolus soit un taux de 12,1%. Les conflits en cours de résolution au nombre de 58 représentent 63,7% et les conflits non-résolus au nombre de 22 avec un taux de 24,2%.

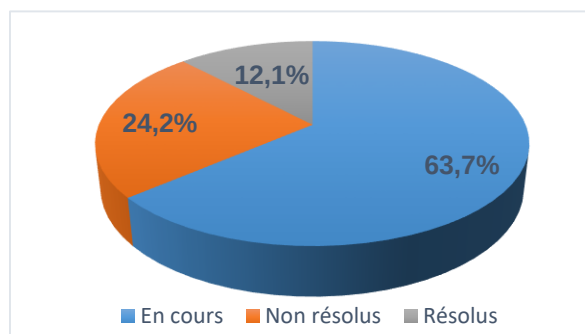
Les taux de résolution des conflits par typologie révèlent une disparité. Les conflits miniers affichent un taux de résolution de 16,7%, les conflits liés à l'eau 14,3 %, les conflits fonciers 9,1% et les conflits « autres » 50%.

Selon le niveau de résolution par province, le Namentenga enregistre le plus fort taux de résolution de l'ordre de 40,0%, suivi du Sandbondtenga (12,5%) et du Bam (6,7%).

Tableau 18 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région des Koulsé par typologie en 2025

Etat Typologie	En cours	Non résolus	Résolus	Total
Agriculteurs-éleveurs	1	1	0	2
Allégations de sorcellerie	1	2	0	3
Chefferie coutumière et traditionnelle	2	1	0	3
Ethnique	0	0	0	0
Exploitation des ressources naturelles	2	0	0	2
Foncier	36	14	5	55
Lié à l'eau	5	1	1	7
Minier	4	1	1	6
Politique	0	0	0	0
Rapt de fille/femme	0	1	0	1
Religieux	4	0	0	4
Autres	3	1	4	8
Total	58	22	11	91

Graphique 20 : Etat de résolution des conflits communautaires des Koulsé en 2025



Graphique 21 : Taux de résolution des conflits communautaires dans la région des Koulsé par typologie en 2025

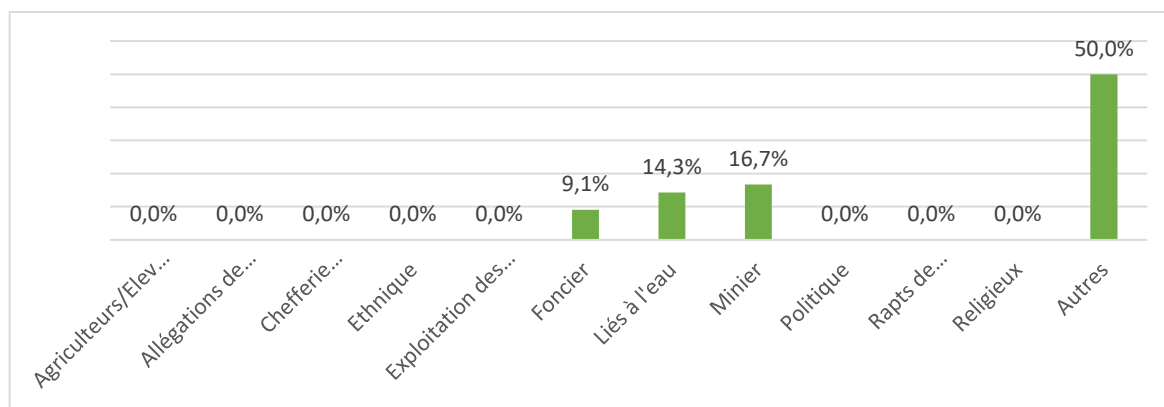
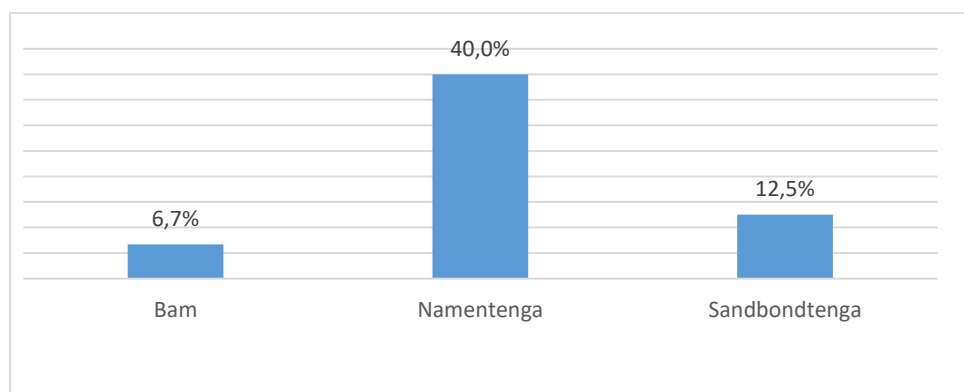


Tableau 19 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région des Koulsé par province en 2025

Province \ Etat	En cours	Non résolus	Résolus	Total
Bam	18	10	2	30
Namentenga	3	0	2	5
Sandbondtenga	37	12	7	56
Total	58	22	11	91

Graphique 22 : Taux de résolution des conflits communautaires dans la région des Koulsé par province en 2025

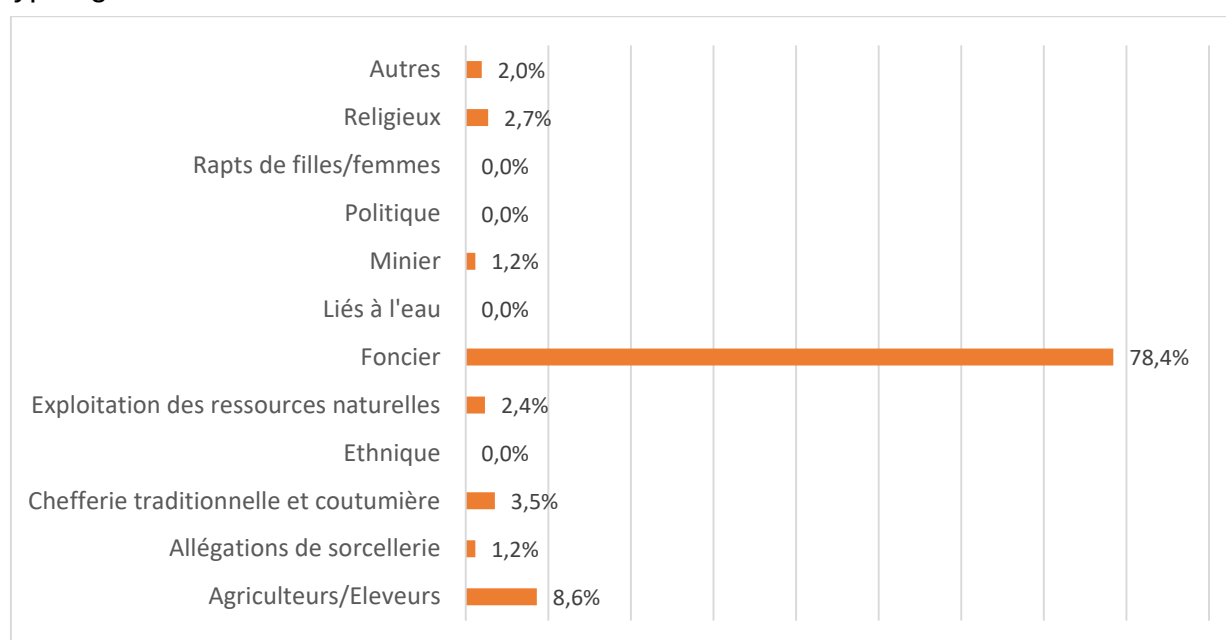


g. Région du Nakambé

Au 31 décembre 2025, la Région du Nakambé a comptabilisé 255 conflits communautaires contre 138 cas en 2024, soit une hausse de 84,8%. Sur les 255 conflits enregistrés, 147 sont des nouveaux cas. Les conflits fonciers sont les plus récurrents avec 200 cas, soit 78,4 % suivis des conflits agriculteurs/éleveurs avec 22 cas soit 8,6% et ceux liés à la chefferie coutumière et traditionnelle avec 9 cas soit 3,5%.

Les conflits les moins récurrents sont les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles avec 6 cas soit 2,4%, les conflits miniers et ceux liés aux allégations de sorcellerie avec 3 cas chacun soit 1,2%.

Graphique 23 : Répartition des conflits communautaires de la région du Nakambé par typologie en 2025



Selon la typologie et par province, le Boulgou a enregistré plus de conflits avec 119 cas, soit 46,7%. Les provinces du Kourittenga et du Koulpélogo ont enregistré respectivement 107 cas, soit 42,0% et 29 cas, soit 11,4%. Les conflits fonciers sont les plus récurrents dans toutes les provinces de la région.

En effet, le Kourittenga a enregistré 78,5% de conflits fonciers, le Koulpélogo 79,3% et le Boulgou 78,2%. Par ailleurs, 5 sur les 7 conflits religieux enregistrés dans la région proviennent du Boulgou.

Les Départements de Garango et Tenkodogo (Boulgou), d'Andemtenga (Kourittenga) et de Yargatenga (Koulpélogo) ont enregistré les plus grands nombres de conflits dans la région avec respectivement 39, 29, 27 et 21 cas.

Tableau 20 : Répartition des conflits communautaires de la région du Nakambé selon la typologie et par province en 2025

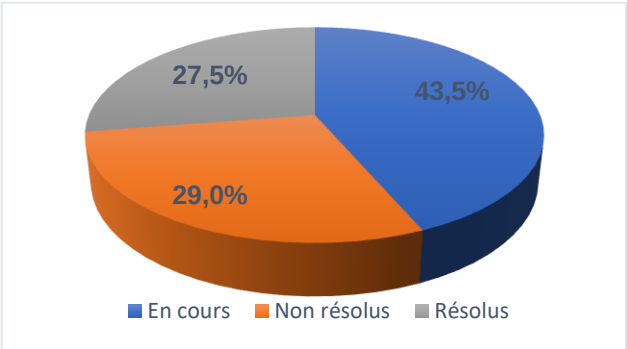
Province Typologie	Boulgou	Koulpélogo	Kourittenga	Total
Agriculteurs-éleveurs	7	2	13	22
Allégations de sorcellerie	2	0	1	3
Chefferie coutumière et traditionnelle	5	1	3	9
Ethnique	0	0	0	0
Exploitation des ressources naturelles	3	1	2	6
Foncier	93	23	84	200
Lié à l'eau	0	0	0	0
Minier	1	0	2	3
Politique	0	0	0	0
Rapt de fille/femme	0	0	0	0
Religieux	5	0	2	7
Autres	3	2	0	5
Total	119	29	107	255

En ce qui concerne le niveau de résolution des conflits dans la Région du Nakambé, 70 cas ont été résolus soit 27,5%, 111 cas sont en cours de résolution soit 43,5% et 74 cas sont non résolus soit un taux de 29,0%. Le taux de résolution des conflits communautaires dans la région s'est amélioré par rapport à 2024 où il était de 12,3%.

Tableau 21 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région du Nakambé par typologie en 2025

Etat Typologie	En cours	Non résolus	Résolus	Total
Agriculteurs-éleveurs	6	0	16	22
Allégations de sorcellerie	0	2	1	3
Chefferie coutumière et traditionnelle	4	5	0	9
Ethnique	0	0	0	0
Exploitation des ressources naturelles	1	0	5	6
Foncier	91	65	44	200
Lié à l'eau	0	0	0	0
Minier	2	0	1	3
Politique	0	0	0	0
Rapt de fille/femme	0	0	0	0
Religieux	4	1	2	7
Autres	3	1	1	5
Total	111	74	70	255

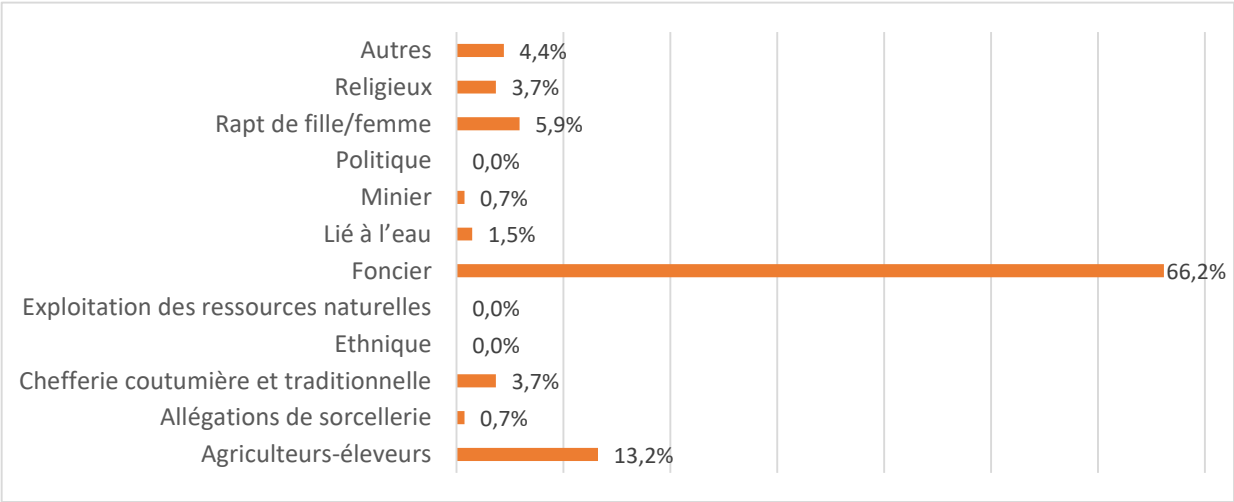
Graphique 24 : Etat de résolution des conflits communautaires dans la région du Nakambé en 2025



h. Région de Nando

Au 31 décembre 2025, la région de Nando a enregistré 136 cas de conflits communautaires dont 119 sont des nouveaux conflits. Le nombre de conflits enregistrés en 2025 est en hausse par rapport à celui de 2024 qui était de 122 soit une hausse de 11,5%. Les conflits fonciers prédominent avec une proportion de 66,2%, suivis des conflits agriculteurs-éleveurs (13,2%). Les conflits miniers et les allégations de sorcellerie sont les moins fréquents avec 1 cas pour chacun des deux types de conflit.

Graphique 25 : Répartition des conflits communautaires de la région de Nando par typologie en 2025



En ce qui concerne la situation par province, le Ziro a enregistré le plus grand nombre de conflits avec 48 cas soit 35,3% des conflits de la région, suivi du Boulkiémdé avec 40 cas soit 29,4%, de la Sissili avec 25 cas soit 18,4% et du Sanguié avec 23 cas soit 16,9%. Dans cette région, certains types de conflits sont répertoriés uniquement dans une province ; c'est le cas des conflits liés à la chefferie coutumière et traditionnelle (5 cas) enregistrés dans le Boulkiémdé, du conflit lié à 1 cas d'allégation de sorcellerie dans le Ziro et du conflit minier dans le Sanguié. Quant aux conflits liés au rapt de fille/femme, ils ont été enregistrés dans le Ziro (4 cas), le Sanguié (3 cas) et la Sissili (1 cas).

Tableau 22 : Répartition des conflits communautaires de la région de Nando selon la typologie et par province en 2025

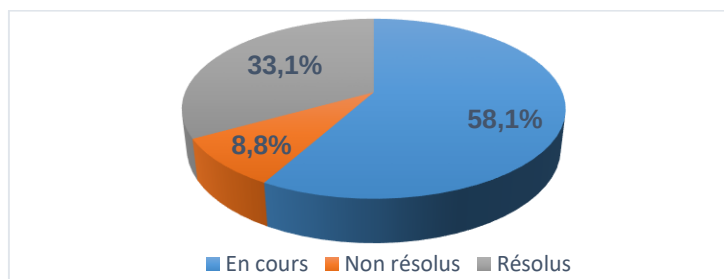
Province Typologie	Boulkiemdé	Sanguié	Sissili	Ziro	Total
Agriculteurs-éleveurs	2	2	5	9	18
Allégations de sorcellerie	0	0	0	1	1
Chefferie coutumière et traditionnelle	5	0	0	0	5
Ethnique	0	0	0	0	0
Exploitation des ressources naturelles	0	0	0	0	0
Foncier	28	12	19	31	90
Lié à l'eau	1	1	0	0	2
Minier	0	1	0	0	1
Politique	0	0	0	0	0
Rapt de fille/femme	0	3	1	4	8
Religieux	1	1	0	3	5
Autres	3	3	0	0	6
Total	40	23	25	48	136

Par rapport à l'état de résolution de ces conflits, 45 cas ont été résolus soit un taux de résolution de 33,1%, 79 sont en cours de résolution, soit 58,1% et 12 sont non résolus soit 8,8%. Les conflits les plus résolus, en termes de nombre, sont ceux liés au foncier 24 cas et les conflits agriculteurs-éleveurs 8 cas. Le Ziro est la province ayant résolu la plus grande proportion des conflits avec 23 cas sur 48 enregistrés, soit un taux de résolution de 47,9%.

Tableau 23 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région de Nando par typologie en 2025

Etat Typologie	En cours	Non résolus	Résolus	Total
Agriculteurs-éleveurs	8	2	8	18
Allégations de sorcellerie	1	0	0	1
Chefferie coutumière et traditionnelle	4	0	1	5
Ethnique	0	0	0	0
Exploitation des ressources naturelles	0	0	0	0
Foncier	56	10	24	90
Lié à l'eau	1	0	1	2
Minier	0	0	1	1
Politique	0	0	0	0
Rapt de fille/femme	2	0	6	8
Religieux	4	0	1	5
Autres	3	0	3	6
Total	79	12	45	136

Graphique 26 : Etat de résolution des conflits communautaires dans le Nando en 2025

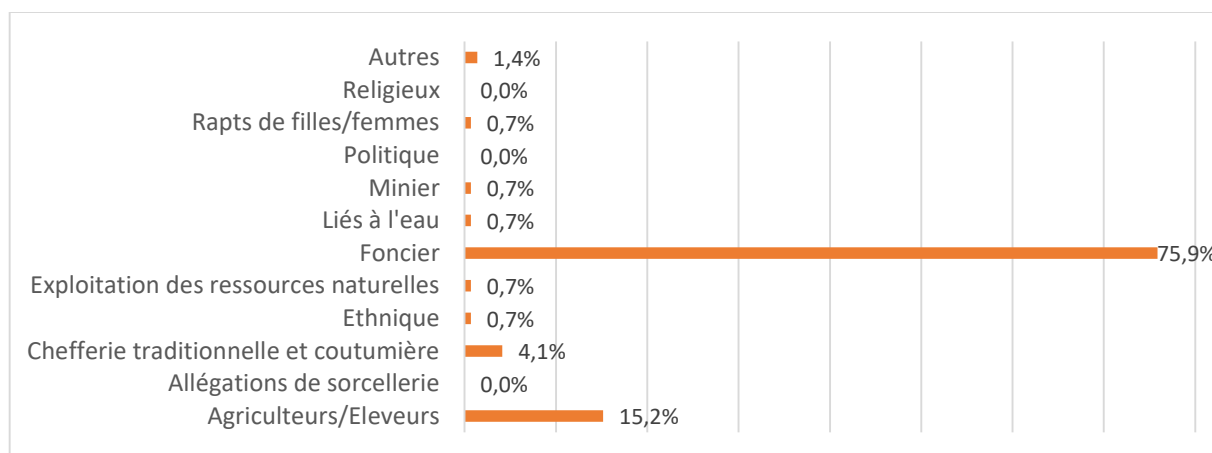


i. Région du Nazinon

En 2025, cette région a cumulé 145 conflits dont 87 nouveaux cas. Le nombre total de conflits a connu une hausse de 52,6% comparativement à 2024 où il était de 95 cas.

En termes de récurrence, les conflits fonciers (110 cas) occupent à eux seuls 75,9% de l'ensemble des conflits de la région, suivis des conflits agriculteurs-éleveurs (22 cas, soit 15,2%), des conflits liés à la chefferie coutumière et traditionnelle (06 cas, soit 4,1%). Les conflits liés à l'eau et ceux liés au rapt de fille/femme sont les moins récurrents avec 1 cas pour chaque type. Contrairement à l'année 2024, on note une absence de conflits religieux, politique et ceux liés aux allégations de sorcellerie.

Graphique 27 : Répartition des conflits communautaires du Nazinon par typologie en 2025



Concernant la répartition par province, le Zoundwéogo et le Bazèga ont enregistré chacun 55 cas (37,9%) des conflits communautaires et le Nahouri 35 cas (24,1%).

Selon la typologie, les conflits fonciers sont les plus récurrents dans chacune des trois provinces de la région. En effet, le Zoundwéogo a enregistré 47 cas (85,5%), suivi du Bazèga 45 cas (81,8%) et du Nahouri, 18 cas (51,4%).

Les conflits agriculteurs-éleveurs sont plus fréquents dans le Nahouri 14 cas (40%). Par contre, les conflits liés à la chefferie coutumière et traditionnelle sont plus fréquents dans le Zoundwéogo 4 cas (7,3%). Le conflit lié à l'eau et le conflit lié au rapt ont été enregistrés uniquement dans le Bazèga.

Les départements de Bindé (21), Pô (20), Toécé (17), Gon-Boussougou (17), Saponé (17), Guiba (10) et Kombissiri (9) sont ceux ayant enregistré le plus grand nombre de conflits. Le Département de Pô a résolu 16 des 20 conflits enregistrés.

Tableau 24 : Répartition des conflits communautaires de la région du Nazinon selon la typologie et par province en 2025

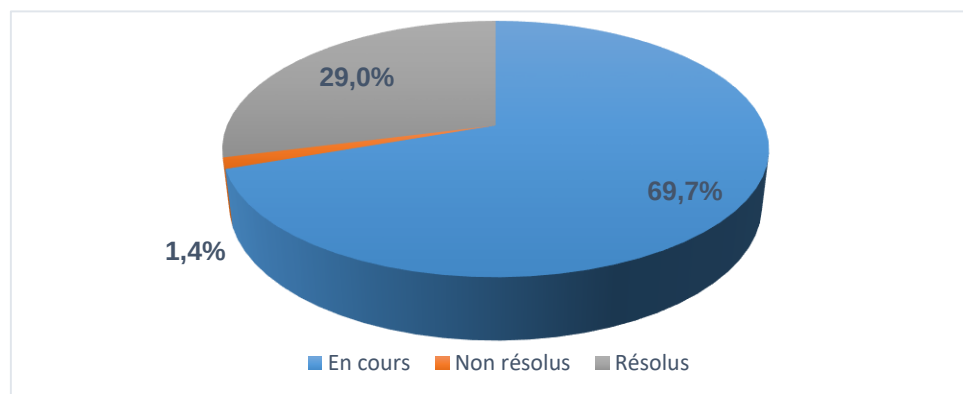
Province Typologie	Bazèga	Nahouri	Zoundwéogo	Total
Agriculteurs-éleveurs	4	14	4	22
Allégations de sorcellerie	0	0	0	0
Chefferie coutumière et traditionnelle	1	1	4	6
Ethnique	0	1	0	1
Exploitation des ressources naturelles	1	0	0	1
Foncier	45	18	47	110
Lié à l'eau	1	0	0	1
Minier	0	1	0	1
Politique	0	0	0	0
Rapt de fille/femme	1	0	0	1
Religieux	0	0	0	0
Autres	2	0	0	2
Total	55	35	55	145

En termes de résolution, 42 conflits communautaires ont été résolus soit un taux de 29,0%. Par ailleurs, 101 conflits sont en cours de résolution. Les conflits agriculteurs-éleveurs, ethniques, rapt de fille/femme et fonciers sont les plus résolus.

Tableau 25 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région de Nazinon par typologie en 2025

Etat Typologie	En cours	Non résolus	Résolus	Total
Agriculteurs-éleveurs	5	0	17	22
Allégations de sorcellerie	0	0	0	0
Chefferie coutumière et traditionnelle	5	0	1	6
Ethnique	0	0	1	1
Exploitation des ressources naturelles	1	0	0	1
Foncier	86	2	22	110
Lié à l'eau	1	0	0	1
Minier	1	0	0	1
Politique	0	0	0	0
Rapt de fille/femme	0	0	1	1
Religieux	0	0	0	0
Autres	2	0	0	2
Total	101	2	42	145

Graphique 28 : Etat de résolution des conflits communautaires dans le Nazinon en 2025

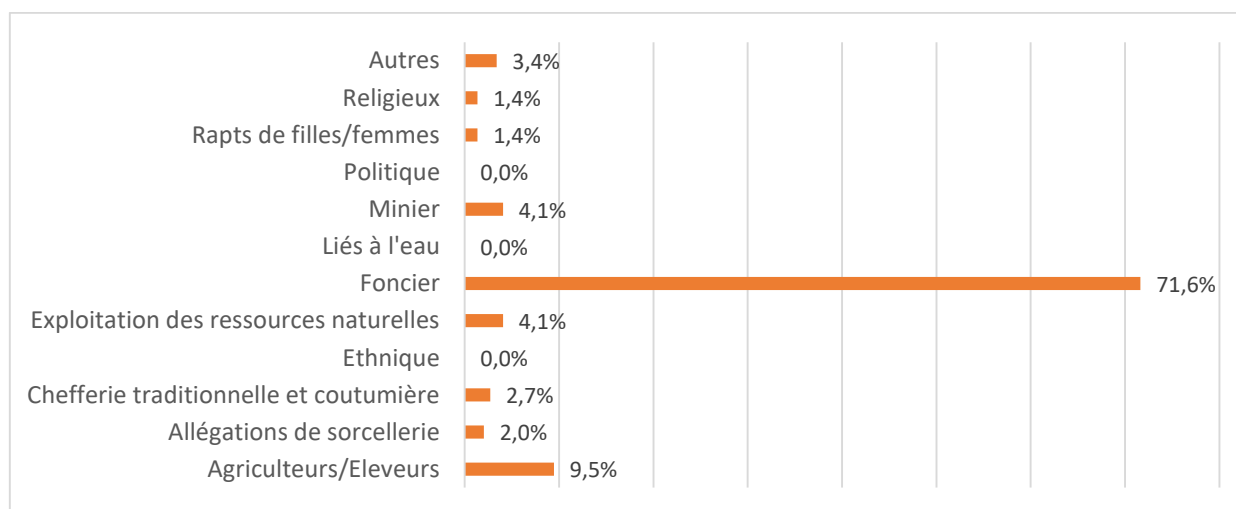


j. Région de Oubri

De 118 cas de conflits enregistrés en 2024, la Région de Oubri est passée à 148 cas en 2025, soit une augmentation des cas de conflits communautaires de 25,4%.

Selon la typologie, les conflits fonciers 106 cas (71,6%) sont les plus récurrents. Ils sont suivis des conflits agriculteurs-éleveurs 14 cas (9,5%), des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles et des conflits miniers avec 6 cas chacun.

Graphique 29 : Répartition des conflits communautaires de la région de Oubri par typologie en 2025



Selon la répartition par province, il ressort que le Ganzourgou a enregistré le plus grand nombre de conflits avec 78 cas (52,7%). La Province de Bassitenga et celle du Kourwéogo ont enregistré respectivement 37 cas (25 %) et 33 cas soit 22,3%.

Selon la typologie et par province, sur les 106 cas de conflits fonciers enregistrés dans la région, le Ganzourgou en a enregistré 62 cas soit 58,5% suivi du Bassitenga 23 cas soit 21,7% et du Kourwéogo 21 cas soit 19,8%. Les conflits liés aux allégations de sorcellerie ont été enregistrés uniquement dans la province du Bassitenga et les conflits religieux dans le Ganzourgou.

Les départements de Mogtédou, Boudry, Zoungou et Boussé ont enregistré les plus grands nombres de conflits soit 14 cas chacun.

Tableau 26 : Répartition des conflits communautaires de la région de Oubri selon la typologie et par province en 2025

Typologie	Provinces	Bassitenga	Ganzourgou	Kourwéogo	Total
Agriculteurs-éleveurs		1	7	6	14
Allégations de sorcellerie		3	0	0	3
Chefferie coutumière et traditionnelle		2	2	0	4
Ethnique		0	0	0	0
Exploitation des ressources naturelles		1	2	3	6
Foncier		23	62	21	106
Lié à l'eau		0	0	0	0
Minier		3	0	3	6
Politique		0	0	0	0
Rapt de fille/femme		1	1	0	2
Religieux		0	2	0	2
Autres		3	2	0	5
Total		37	78	33	148

En termes de niveau de résolution, 39 cas de conflits communautaires ont été résolus, soit un taux de 26,4%. En outre, 81 cas de conflits (54,7%) sont en cours de résolution et 28 cas (18,9%) sont non résolus. Le nombre de conflits résolus par province est de 10 cas (27%) pour le Bassitenga, 14 cas (42%) pour le Kourwéogo et de 15 cas (19%) pour le Ganzourgou.

Graphique 30 : Taux de résolution des conflits communautaires dans la région de Oubri par province en 2025

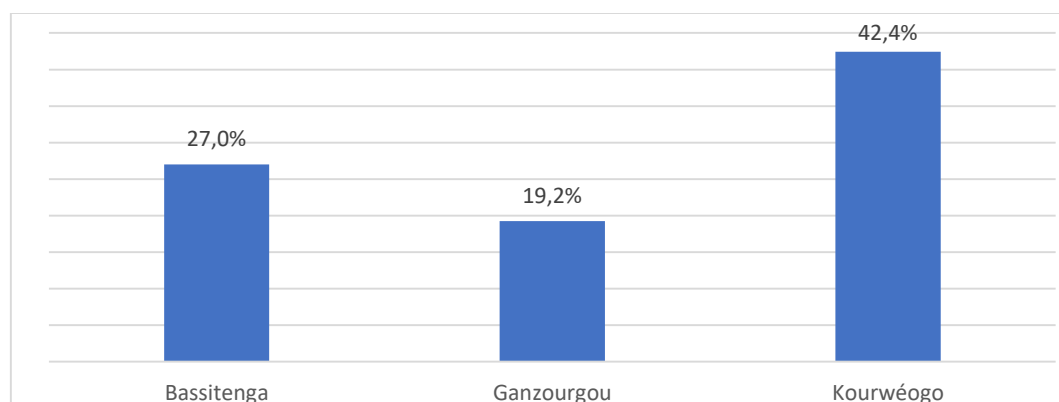
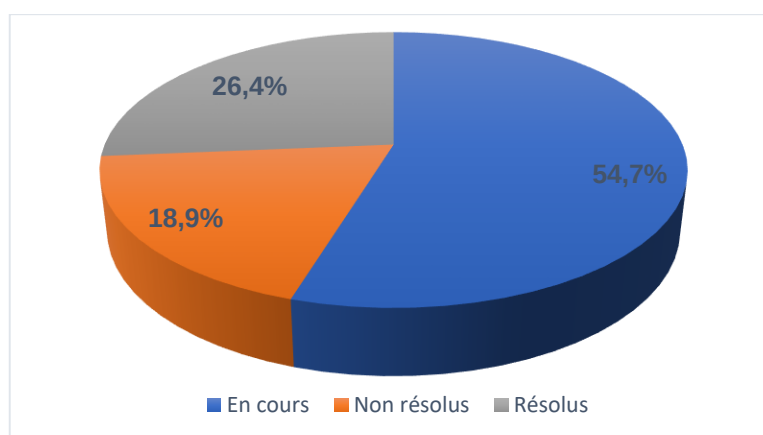


Tableau 27 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région de Oubri par typologie en 2025

Typologie \ Etat	En cours	Non résolus	Résolus	Total
Agriculteurs-éleveurs	3	2	9	14
Allégations de sorcellerie	0	3	0	3
Chefferie coutumière et traditionnelle	3	1	0	4
Ethnique	0	0	0	0
Exploitation des ressources naturelles	3	1	2	6
Foncier	66	17	23	106
Lié à l'eau	0	0	0	0
Minier	3	1	2	6
Politique	0	0	0	0
Rapt de fille/femme	1	1	0	2
Religieux	2	0	0	2
Autres	0	2	3	5
Total	81	28	39	148

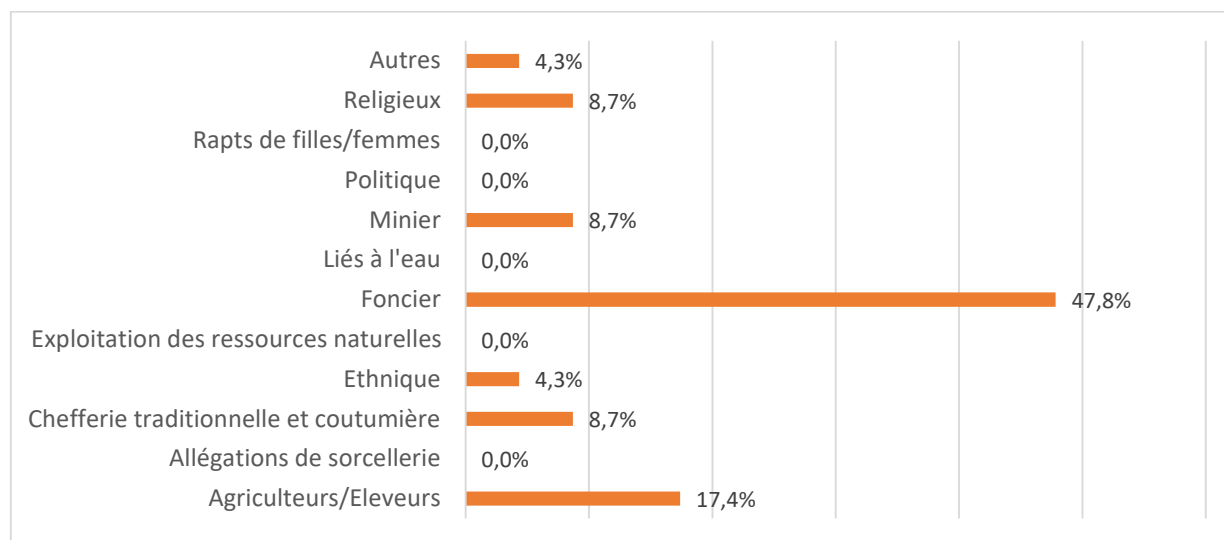
Graphique 31 : Etat de résolution des conflits communautaires dans la région de Oubri en 2025



k. Région du Sahel

En 2025, la région du Sahel a enregistré 23 cas de conflits communautaires. Ce nombre est en hausse par rapport à celui de 2024 qui était de 19 cas. Parmi les conflits enregistrés en 2025, 8 sont des nouveaux conflits. Les conflits fonciers demeurent les plus récurrents dans la région avec 11 cas soit un taux de 47,8%. En plus de ce type de conflit, la région a enregistré, entre autres 4 conflits agriculteurs-éleveurs, 2 conflits miniers, 2 conflits liés à la chefferie coutumière et traditionnelle et 2 conflits religieux.

Graphique 32 : Répartition des conflits communautaires de la région du Sahel par typologie en 2025



La répartition des conflits communautaires par province fait ressortir 11 cas de conflits enregistrés dans l'Oudalan, 7 cas dans le Yagha et 5 cas pour le Séno. Aucun cas n'a été enregistré dans le Soum. La totalité des conflits sont enregistrés dans les départements de Gorom-Gorom, Dori et Sebba.

Tableau 28 : Répartition des conflits communautaires du Sahel selon la typologie et par province en 2025

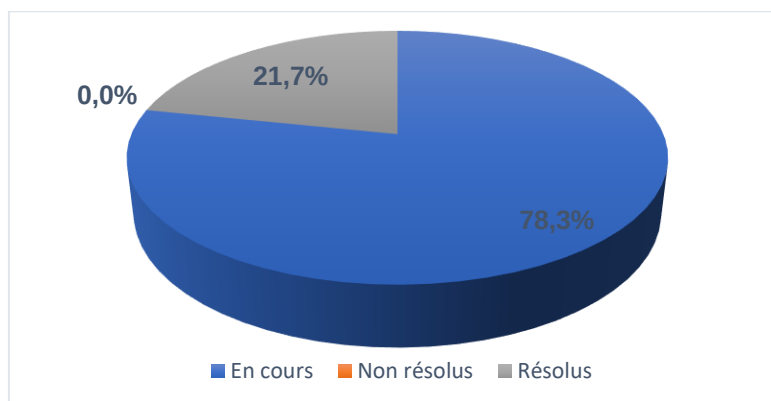
Province \ Typologie	Oudalan	Séno	Soum	Yagha	Total
Agriculteurs-éleveurs	3	1	0	0	4
Allégations de sorcellerie	0	0	0	0	0
Chefferie coutumière et traditionnelle	0	0	0	2	2
Ethnique	0	0	0	1	1
Exploitation des ressources naturelles	0	0	0	0	0
Foncier	5	4	0	2	11
Lié à l'eau	0	0	0	0	0
Minier	2	0	0	0	2
Politique	0	0	0	0	0
Rapt de fille/femme	0	0	0	0	0
Religieux	0	0	0	2	2
Autres	1	0	0	0	1
Total	11	5	0	7	23

En termes de niveau de résolution, la région du Sahel affiche un taux de 21,7%, soit 5 conflits résolus, tous dans la Province de l'Oudalan. Tous les 18 autres cas sont en cours de résolution.

Tableau 29 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région du Sahel par typologie en 2025

Typologie \ Etat	En cours	Non résolus	Résolus	Total
Agriculteurs-éleveurs	3	0	1	4
Allégations de sorcellerie	0	0	0	0
Chefferie coutumière et traditionnelle	2	0	0	2
Ethnique	1	0	0	1
Exploitation des ressources naturelles	0	0	0	0
Foncier	9	0	2	11
Lié à l'eau	0	0	0	0
Minier	1	0	1	2
Politique	0	0	0	0
Rapt de fille/femme	0	0	0	0
Religieux	2	0	0	2
Autres	0	0	1	1
Total	18	0	5	23

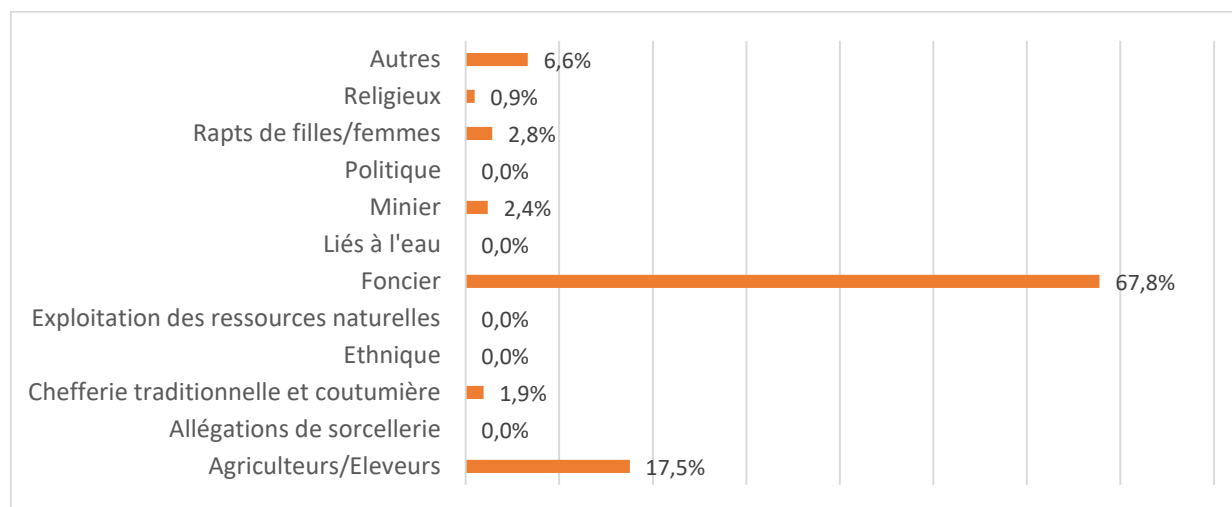
Graphique 33 : Etat de résolution des conflits communautaires dans la région du Sahel en 2025



I. Région des Tannounyan

En 2025, la région des Tannounyan a enregistré 211 cas de conflits communautaires dont 182 nouveaux cas. Le nombre de conflit enregistré dans cette région est en hausse de 83,5% par rapport à l'année 2024 où il avait été enregistré 115 cas de conflits. Cette situation est dominée par les conflits fonciers (142 cas, soit 67,3%), suivis des conflits agriculteurs-éleveurs (37 cas, soit 17,5%) et des conflits liés au rapt de fille/femme (6 cas, soit 2,8%). La région a également connu un nombre relativement élevé de conflits classés « autres » (14 cas).

Graphique 34 : Répartition des conflits communautaires de la région des Tannounyan par typologie en 2025



Au niveau des provinces, la Comoé a enregistré le plus grand nombre de conflits soit 72,5% des conflits de la région. La Léraba, quant à elle, a enregistré 27,5% des conflits. Les conflits fonciers demeurent les plus récurrents dans chaque province avec des proportions de 68,7% dans la Comoé et 67,2% dans la Léraba. Les conflits agriculteurs-éleveurs arrivent en deuxième position dans chaque province avec respectivement 17% et 19% dans la Comoé et la Léraba.

Les départements de Sidéradougou (35 cas), Soubakaniédougou (34 cas), Banfora (19 cas) et Bérégadougou (18 cas) connaissent un nombre particulièrement élevé de conflits.

Tableau 30 : Répartition des conflits communautaires de la région des Tannounyan selon la typologie et par province en 2025

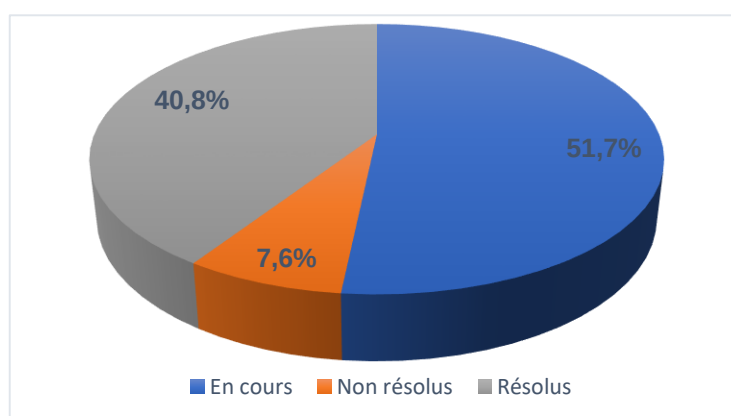
Province Typologie	Comoé	Léraba	Total
Agriculteurs-Eleveurs	26	11	37
Allégations de sorcellerie	0	0	0
Chefferie traditionnelle et coutumière	2	2	4
Ethnique	0	0	0
Exploitation des ressources naturelles	0	0	0
Foncier	104	39	143
Liés à l'eau	0	0	0
Minier	5	0	5
Politique	0	0	0
Rapts de filles/femmes	2	4	6
Religieux	1	1	2
Autres	13	1	14
Total	153	58	211

En termes de résolution, 86 conflits ont été résolus, soit un taux de 40,8%. Les conflits en cours de résolution, au nombre de 109, représentent 51,7%. La Comoé a résolu 58 cas sur 153, soit 37,9% et la Léraba 28 cas sur 58, soit 48,3%. Le département de Bérégadougou a enregistré le plus fort taux de résolution, avec 14 cas résolus sur 18 conflits enregistrés, soit un taux de 77,8%.

Tableau 31 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région des Tannounyan par typologie en 2025

Typologie \ Etat	En cours	Non résolus	Résolus	Total
Agriculteurs-Eleveurs	6	1	30	37
Allégations de sorcellerie	0	0	0	0
Chefferie traditionnelle et coutumière	3	0	1	4
Ethnique	0	0	0	0
Exploitation des ressources naturelles	0	0	0	0
Foncier	88	15	40	143
Liés à l'eau	0	0	0	0
Minier	4	0	1	5
Politique	0	0	0	0
Rapts de filles/femmes	3	0	3	6
Religieux	1	0	1	2
Autres	4	0	10	14
Total	109	16	86	211

Graphique 35 : Etat de résolution des conflits communautaires dans la région des Tannounyan en 2025

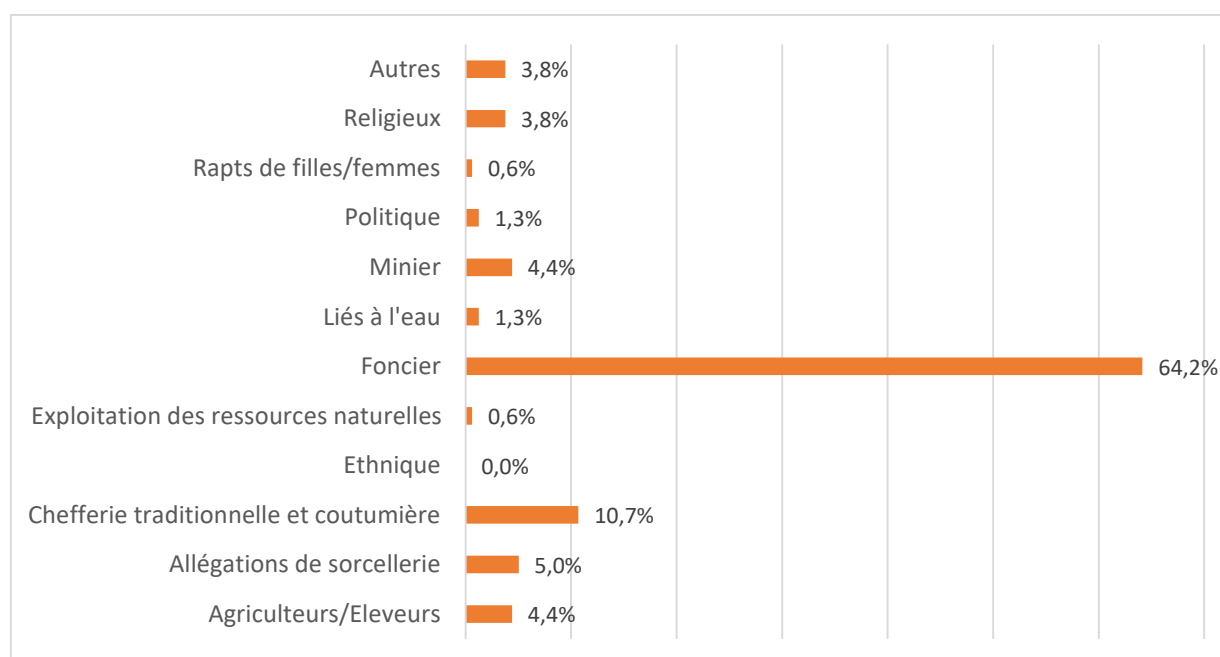


m. Région de Yaadga

Cette région a enregistré 159 cas de conflits communautaires en 2025, dont 81 nouveaux cas. Comparativement à l'année 2024 où il a été enregistré 141 conflits, le nombre de conflits communautaires a connu une hausse de 12,8%.

Selon la typologie, les conflits fonciers sont les plus récurrents avec 102 cas soit 64,2%, suivis des conflits liés à la chefferie coutumière et traditionnelle avec 17 cas soit 10,7%, des conflits liés aux allégations de sorcellerie avec 8 cas, soit 5%, des conflits miniers et des conflits agriculteurs-éleveurs, avec chacun 7 cas, soit un taux de 4,4%, des conflits religieux avec 6 cas. Les conflits liés à l'eau, ceux liés à l'exploitation des ressources naturelles et ceux liés au Rapt de fille/femme sont les moins nombreux.

Graphique 36 : Répartition des conflits communautaires de la région de Yaadga par typologie en 2025



La répartition des conflits par province montre une fréquence plus élevée dans le Passoré et le Zondoma avec respectivement 34,6% et 32,1%. Le Loroum a enregistré la plus faible proportion de conflits avec seulement 3,1% des cas. Les conflits fonciers sont les plus fréquents dans toutes les provinces avec 82,4% dans le Zondoma, 58,3% dans le Yatenga, 54,5% et 40%, respectivement dans le Passoré et le Loroum.

Le Passoré a enregistré les plus forts taux avec 66,7% des conflits agriculteurs-éleveurs, 57,1% des conflits liés aux allégations de sorcellerie et 64,7% des conflits liés à la chefferie coutumière et traditionnelle de la région. Par contre, les conflits liés à l'eau, les conflits miniers et les ceux liés au rapt de filles/femmes n'ont été enregistrés que dans le Yatenga.

Gourcy est le département ayant enregistré le plus grand nombre de conflits (35 cas), représentant 22% des conflits de la région et 68,6% de ceux de la province du Zondoma.

Tableau 32 : Répartition des conflits communautaires de la région de Yaadga selon la typologie et par province en 2025

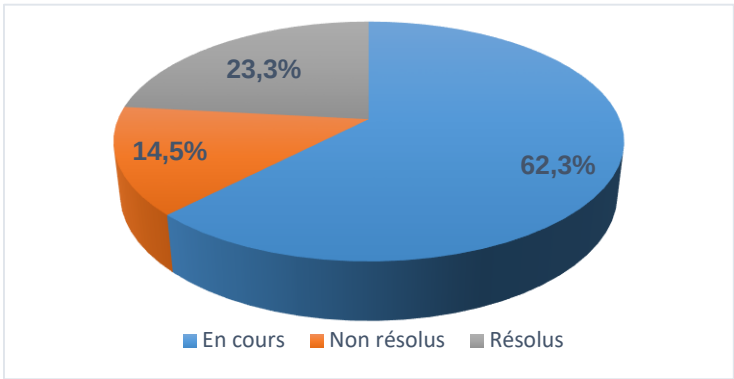
Province Typologie	Loroum	Passoré	Yatenga	Zondoma	Total
Agriculteurs-Eleveurs	0	4	2	1	7
Allégations de sorcellerie	0	5	1	2	8
Chefferie traditionnelle et coutumière	2	11	2	2	17
Ethnique	0	0	0	0	0
Exploitation des ressources naturelles	0	1	0	0	1
Foncier	2	30	28	42	102
Liés à l'eau	0	0	2	0	2
Minier	0	0	7	0	7
Politique	0	0	2	0	2
Rapts de filles/femmes	0	0	1	0	1
Religieux	1	1	2	2	6
Autres	0	3	1	2	6
Total	5	55	48	51	159

En termes de résolution, 37 cas de conflits ont été résolus, soit 23,3%. Les conflits en cours de résolution (99 cas) représentent 62,3% et ceux non résolus (23), 14,5%.

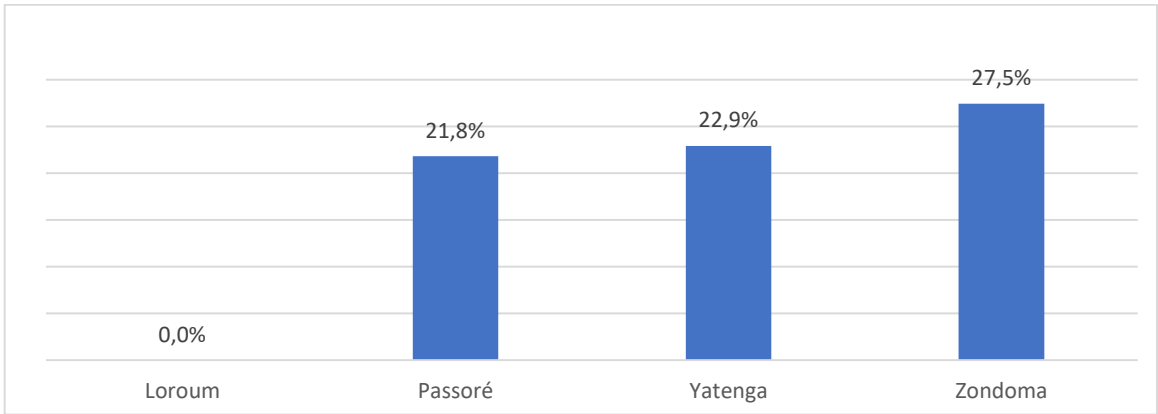
Tableau 33 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région de Yaadga par typologie en 2025

Etat Typologie	En cours	Non résolus	Résolus	Total
Agriculteurs-Eleveurs	3	0	4	7
Allégations de sorcellerie	3	2	3	8
Chefferie traditionnelle et coutumière	13	3	1	17
Ethnique	0	0	0	0
Exploitation des ressources naturelles	1	0	0	1
Foncier	66	14	22	102
Liés à l'eau	0	0	2	2
Minier	5	1	1	7
Politique	2	0	0	2
Rapts de filles/femmes	0	0	1	1
Religieux	4	1	1	6
Autres	2	2	2	6
Total	99	23	37	159

Graphique 37 : Etat de résolution des conflits communautaires dans la région de Yaadga en 2025



Graphique 38 : Taux de résolution des conflits communautaires dans la région de Yaadga par province en 2025



VI. Analyses des causes des conflits communautaires

1. Causes des conflits agriculteurs-éleveurs

En 2025, il a été enregistré 313 conflits agriculteurs-éleveurs au Burkina Faso. Ces incidents traduisent les tensions persistantes liées à la répartition et à l'exploitation des terres, à la mobilité du bétail et à la pression exercée sur les ressources. Les principales causes de ce type de conflit sont entre autres :

- **Dégâts de champs**

Les dégâts de champs représentent 282 cas, ce qui constitue la cause la plus fréquente avec une proportion 90,1% des causes des conflits agriculteurs-éleveurs. Ils surviennent lorsque des animaux pénètrent dans les exploitations agricoles et détruisent les cultures. L'insuffisance des zones de pâture et la mauvaise garde des animaux amplifient ces incidents.

- **Occupations des pistes à bétail et des zones de pâture**

Cette cause concerne 15 cas de conflits. Les tensions apparaissent lorsque des champs, des constructions ou d'autres activités obstruent les couloirs de passage et les espaces de pâture.

- **Abattage d'animaux**

Concernant cette cause, 2 cas ont été enregistrés. Cela se produit lorsqu'un animal est volontairement tué pour exprimer un mécontentement ou en représailles à un différend.

- **Blessure d'animaux**

Au cours de l'année 2025, 3 cas de blessures d'animaux ont été recensés.

- **Empoisonnement d'animaux**

Il a été enregistré 4 cas d'empoisonnement d'animaux. Ces actes sont généralement commis en réaction à des préjudices non réparés ou à des tensions antérieures entre les parties en conflit.

- **Autres causes**

Les autres causes des conflits agriculteurs-éleveurs en 2025 concernent 6 situations liées principalement à la divagation des animaux, à la destruction de récoltes et à l'implantation d'enclos près des domiciles. A cela s'ajoutent la mise en fourrière des animaux et à l'occupation des abords des fleuves par les producteurs.

2. Causes des conflits fonciers

Il a été enregistré 1 378 cas de conflits fonciers au Burkina Faso dont 948 survenus en 2025. Ces différends montrent la complexité de la gouvernance foncière ; ce qui

nécessite l'implémentation de mécanismes de médiation adaptés. De ce qui ressort comme causes pour ce type de conflit, l'on note :

- **Revendication ou contestation de propriété**

Avec 768 cas enregistrés, il s'agit de la cause dominante. Ces conflits surgissent lorsque deux ou plusieurs parties affirment être propriétaires d'une même terre. L'absence de titres sécurisés et les ventes multiples favorisent ces situations.

- **Contestation des limites des terres/territoires**

Avec 201 incidents, cette cause est l'une des plus fréquentes. Les conflits apparaissent du fait de l'inexistence matérielle des limites entre concessions, champs ou territoires communautaires. L'usure des repères accentuent les divergences.

- **Retrait ou tentative de retrait de terres/champs**

Cette cause regroupe 169 cas de conflits où une communauté, une famille ou une autorité traditionnelle/coutumière tente de reprendre une terre précédemment attribuée. Ces retraits sont souvent perçus comme injustes par les occupants. Ils provoquent des résistances et nécessitent l'intervention de médiateurs.

- **Vente illicite de terres**

Concernant cette cause, 59 cas de conflits ont été relevés. Il s'agit de ventes considérées comme irrégulières. Elles impliquent parfois des acteurs non habilités à céder la terre.

- **Occupations illégales de terrains ou de champs**

Ces facteurs ont occasionné 44 cas de conflits. Il s'agit d'occupations jugées irrégulières de terres d'autrui ou de domaines publics souvent liées au manque de terres disponibles ou à des accaparements de terres. Ces occupations traduisent une pression foncière croissante dans certaines zones.

- **Cession litigieuse de terrain**

Cette cause regroupe 24 cas liés à des transactions foncières mal comprises ou contestées. Les désaccords naissent souvent d'un manque de documents clairs ou d'une donation réalisée sans l'accord de toutes les parties concernées. Ces tensions opposent fréquemment les familles, héritiers ou autorités coutumières.

- **Mésentente sur le partage des champs familiaux**

A ce niveau, 18 cas où des familles ne s'accordent pas sur la répartition de leurs terres ont été enregistrés. Ces divergences sont généralement liées aux successions non formalisées. Elles créent des rivalités entre membres d'une même famille et compliquent la gestion du patrimoine foncier.

- **Mésententes sur les constructions ou réhabilitations d'infrastructures publiques**

Au titre de cette cause, 14 conflits ont été enregistrés. Ils touchent principalement les espaces réservés aux écoles, forages, marchés ou voies publiques et naissent quand une communauté ou un individu s'oppose à l'utilisation de la terre à des fins collectives.

- **Refus de rétrocession de terres**

Les 13 cas enregistrés concernent des terres prêtées ou mises à disposition mais non restituées au moment convenu. Ils sont parfois dus à des désaccords sur la durée du prêt ou la valeur acquise par la terre.

- **Contestation de lotissement**

Cette cause concerne 9 cas liés à l'attribution ou au découpage de parcelles dans les zones loties. Ces désaccords apparaissent lorsque les bénéficiaires estiment avoir été lésés ou que le processus manque de transparence.

- **Autres causes**

Les autres causes de conflits fonciers recensées en 2025 concernent 54 cas. Ils incluent les contestations liées aux désaccords sur l'exploitation et le partage des cultures, notamment l'anacarde et les semis. D'autres tensions portent sur l'abattage d'arbres, la découverte de gisements d'or et la construction d'infrastructures (murs, pilônes, aménagements immobiliers) sur des terrains contestés. Certaines situations concernent l'obstruction ou l'occupation de passages et voies d'accès et les restrictions imposées par les autorités coutumières. Ces 54 conflits montrent la diversité des tensions foncières et la complexité de leur gestion.

3. Causes des conflits religieux

Il a été enregistré 51 cas de conflits religieux au Burkina Faso. Ces différends reflètent les tensions entre groupes religieux, la diversité des croyances et les difficultés d'organisation des lieux de culte. Les causes de ces conflits sont :

- **Intolérance religieuse**

Avec 20 cas, l'intolérance religieuse constitue la cause principale. Elle se manifeste par des actes de rejet ou de discrimination envers des croyants d'une autre confession religieuse.

- **Leadership religieux**

Cette cause a occasionné 12 cas au sein des communautés religieuses. Ces tensions apparaissent lorsqu'il y a rivalité pour la direction d'un lieu de culte ou d'une organisation religieuse. Elles peuvent créer des divisions entre fidèles et fragiliser la cohésion sociale.

- **Mésentente sur l'implantation ou la gestion d'un lieu de culte**

De cette cause, 11 conflits ont été recensés. Elle concerne l'implantation ou l'administration des lieux de culte. Ces différends apparaissent lorsque les communautés ne s'accordent pas sur l'emplacement, la construction ou la gestion d'un lieu de culte.

- **Autres causes**

Les autres causes ayant conduit à 7 cas de conflits religieux, concernent des tensions liées au non-respect des coutumes, aux nuisances sonores dans les lieux de culte et aux désaccords sur l'usage ou la gestion des terrains religieux. Ils incluent également des accusations contre des enseignants des écoles franco-arabes.

4. Causes des conflits liés à l'eau

En 2025, 13 cas de conflits liés à l'eau ont été recensés au Burkina Faso. On note comme causes de ce type de conflit :

- **Refus de contribution à l'entretien et à la maintenance d'un forage**

Quatre (4) cas ont concerné le refus de certains membres de la communauté de participer financièrement ou matériellement à l'entretien des forages ou puits. Ce refus entraîne le dysfonctionnement des infrastructures et des tensions entre usagers. Il montre l'importance de l'engagement collectif et de la responsabilisation de tous pour assurer la durabilité des ouvrages.

- **Opposition d'accès à l'eau entre usagers**

Quatre (4) conflits ont été recensés entre différents usagers des mêmes infrastructures, incluant les agriculteurs, les éleveurs et les habitants. Ces conflits apparaissent lorsque la distribution ou la priorité d'accès n'est pas respectée.

- **Mésentente sur le lieu d'implantation d'un ouvrage d'eau**

Deux (2) cas ont concerné le choix de l'emplacement d'un forage ou d'un puits. Les différends apparaissent lorsque les communautés ne s'accordent pas sur le site le plus approprié pour l'ouvrage.

- **Non-respect de la gestion des infrastructures d'eau**

Un (1) incident a été enregistré sur le non-respect des règles d'usage d'un ouvrage d'eau.

- **Autre cause**

Un (1) incident supplémentaire a concerné l'attribution du nom d'un village à un barrage, ce qui a suscité un différend entre communautés. Ce conflit illustre comment l'appellation symbolique d'un ouvrage peut générer des tensions locales.

5. Causes des conflits liés à la chefferie coutumière et traditionnelle

En 2025, il a été enregistré 73 cas de conflits liés à la chefferie coutumière et traditionnelle/coutumière. Les conflits liés à la chefferie fragilisent la cohabitation pacifique des communautés et présentent des causes diverses, parmi lesquelles :

- **Bicéphalisme**

Il a été enregistré 22 cas de conflits. Il s'agit des situations où deux individus revendiquent simultanément la même chefferie. Ces situations entraînent souvent des rivalités ouvertes entre partisans des deux chefs et peuvent dégénérer en affrontements.

- **Contestation et revendication de chefferie**

Comme en témoignent les 19 cas enregistrés, cette cause renvoie aux situations où la désignation ou le maintien d'un chef est contesté au sein de la communauté. Elle survient lorsque deux ou plusieurs prétendants revendiquent la chefferie ou remettent en cause la légitimité de l'autorité en place.

- **Contestation/revendication de la légitimité d'accès au trône**

Il a été enregistré 17 cas qui concernent des situations où la légitimité d'un prétendant au trône est contestée par une partie de la communauté. Ces conflits apparaissent généralement lorsque plusieurs lignées ou groupes avancent des prétentions concurrentes à la succession.

- **Contestation d'un chef par une partie de la population**

Il a été signalé 3 cas où l'autorité d'un chef a été remise en cause par une partie de la population. Ces conflits surviennent lorsque certains membres de la communauté ne reconnaissent pas la légitimité ou les décisions du chef en place.

- **Auto-proclamation d'une autre personne comme chef**

Trois (3) cas a été signalé concernant cette cause. Cela survient lorsqu'une personne s'autoproclame comme chef sans bénéficier d'une reconnaissance légale ou coutumière.

- **Contestation de compétences matérielles entre chefs**

Un seul cas porte sur les conflits de compétences matérielles entre des chefs, survenant lorsque les limites des prérogatives attribuées à chaque chef sont mal définies ou remises en cause.

- **Autres causes**

Il a été enregistré 7 autres cas regroupant des différends variés : accusation d'assassinat d'un chef, éviction du premier ministre par le chef de canton, interdiction d'accès à un lieu de culte, opposition à l'installation d'un représentant de membres d'une communauté étrangère dans un village, opposition à l'intronisation d'un chef et de succession d'un

chef. Bien que minoritaires, ces incidents montrent la diversité des sources de tensions liées à la chefferie coutumière et traditionnelle.

6. Causes des conflits liés aux allégations de sorcellerie

En 2025, il a été enregistré 24 cas de conflits liés aux allégations de sorcellerie. Tous ces différends relèvent de la perception de sorcellerie au sein des communautés et des pratiques coutumières, et entraînent très souvent des tensions et des exclusions sociales. Ces conflits concernent notamment l'exclusion de personnes suite à des séances de prières ou à des consultations coutumières. A titre illustratif, une série de décès constatés dans une localité a conduit à l'exclusion de quatre individus soupçonnés d'être à l'origine de ces décès. D'autres incidents résultent de la volonté d'un chef de déguerpier un habitant considéré comme insociable ou dangereux.

7. Causes des conflits liés au rapt de fille/femme

Il a été recensé 40 cas de conflits liés au rapt de fille/femme. Il s'agit des cas où des jeunes filles ou des femmes sont enlevées à l'insu des membres de leurs familles. Ces différends reflètent les tensions familiales et communautaires engendrées par ces rapt.

8. Causes des conflits miniers

Il a été enregistré 47 cas de conflits miniers dans toutes les régions. Les principales causes de ce type de conflit sont :

- **Mésentente, contestation ou opposition des populations à l'exploitation minière**

Cette cause vient en tête en termes de récurrence avec 13 cas, représentant 27,6 % du total. Les populations contestent ou s'opposent à l'exploitation de sites miniers dans leurs localités pour des raisons variées, notamment l'impact environnemental, la perte de terres ou l'absence de retombées économiques.

- **Non-respect des engagements par les sociétés minières**

Il a été recensé 7 cas, soit 14,9 % du total. Ces conflits surviennent généralement lorsque les sociétés ne respectent pas les clauses de leurs cahiers de charge, comme le recrutement des résidents locaux ou les promesses de développement communautaire, générant ainsi des tensions.

- **Dégradation des infrastructures publiques**

Il a été constaté 2 cas. Ils surviennent lorsque les activités minières détériorent des routes, ponts ou bâtiments publics, compromettant la mobilité des populations et l'accès normal aux services essentiels.

- **Occupation anarchique de champs par les orpailleurs**

Il a été enregistré 3 cas. Ces causes sont liées généralement à l'exploitation de terres cultivables par les orpailleurs.

- **Violation de périmètre d'une société minière par les orpailleurs**

Il a été enregistré 3 cas. Ils concernent l'intrusion d'orpailleurs dans les zones légalement attribuées aux sociétés minières.

- **Autres causes**

Il a été recensé 19 cas, soit 40,4% du total, liés à divers facteurs tels que l'occupation anarchique de forêts, l'empiètement sur des pistes à bétail, les disputes autour de l'exploitation d'une galerie ou encore des désaccords sur le partage des minerais.

9. Causes des conflits ethniques

Sur l'ensemble du territoire, 3 conflits ont été enregistrés. Ces situations trouvent leur origine dans la stigmatisation, c'est-à-dire la réprobation sociale ou le rejet subi par certaines personnes en raison de leur appartenance ethnique.

10. Causes des conflits classés « autres »

Il a été enregistré 76 conflits classés dans la catégorie « autres ». Ces situations résultent d'une diversité de causes, parmi lesquelles figurent les mésententes liées à la construction ou à la réhabilitation d'infrastructures publiques, les désaccords entre deux villages sur le choix du chef-lieu de département, ainsi que des reproches adressés aux concernant la mauvaise gestion de ressources ou d'activités communautaires.

Ces conflits incluent également des affaires d'adultère, la contestation de l'offre de lampadaires solaires aux seules PDI, des désaccords sur le choix des bénéficiaires d'aides humanitaires, le déguerpissement de PDI ou encore la délocalisation du traitement des minerais sans l'accord de l'ensemble des exploitants.

VII. Conséquences des conflits communautaires

Des conséquences non négligeables résultant des conflits communautaires ont été enregistrées au Burkina Faso parmi lesquelles, on note des atteintes aux droits humains, la fragilisation du tissu social et des destructions de biens.

1. Les atteintes aux droits humains

Les conflits communautaires engendrent plusieurs atteintes aux droits fondamentaux de l'homme. On peut citer :

- le droit à la vie (18 décès) ;

- l'intégrité physique et morale des personnes (45 blessés) ;
- le droit à un niveau de vie suffisant (retraits de terres, dégâts de champs, destruction de récoltes, au moins 19 animaux blessés et 10 abattus, etc.) ;
- le droit à l'éducation : la destruction d'une école ;
- le droit au logement (au moins 37 maisons détruites ou incendiées) ;
- la liberté religieuse : au moins 13 lieux de culte détruits ;
- le droit d'accès à la terre (cas des PDI).

2. Détérioration du tissu social

Les conflits communautaires ont pour conséquences majeures la détérioration du tissu social. En effet, ils entravent le vivre ensemble, troublent la quiétude et l'harmonie au sein des familles et des communautés. Ces conséquences se manifestent le plus souvent par la fuite de certaines populations, des mésententes, des divisions, méfiance et suspicions entre communautés et l'effritement des valeurs de tolérance et de solidarité. Les plus sévères sont :

- l'expulsion/déplacement forcé des populations ;
- la mésentente entre PDI et populations hôtes ;
- la division entre les villages ;
- la division de familles ;
- etc.

3. Les destructions de biens

Les conflits communautaires ont entraîné des pertes matérielles et financières pour les individus et les communautés et remettent en cause les efforts de développement. A titre illustratif, le montant de certains dégâts qui ont fait l'objet d'évaluation s'élève à environ quatorze millions huit cent soixante-dix-sept mille cent soixante-neuf (14 877 169) FCFA. Au titre des dégâts de biens, on peut noter :

- des destructions ou dégradations d'infrastructures (habitats, lieux de culte) ;
- des destructions de biens matériels ;
- des destructions de champs ;
- des abattages et d'empoisonnements d'animaux ;
- etc.

VIII. Pistes de solution aux conflits communautaires

Au regard des causes et des conséquences qui résultent des différents conflits communautaires, des pistes de solution sont proposées.

1. Conflits fonciers

Afin de juguler les conflits fonciers, il est nécessaire que des actions de prévention soient menées à travers :

- des sensibilisations, informations et formations des populations sur les textes régissant le foncier ;
- la promotion des valeurs et pratiques sociales de solidarité et d'intégrité dans la gestion et l'exploitation des terres ;
- la sécurisation foncière, la transparence dans les opérations de lotissement et le recours aux services cadastraux.

De plus, il serait important d'opérationnaliser, dans tous les villages, les Commissions de Conciliation foncière villageoise (CCFV) en vue de leur permettre de contribuer efficacement à la résolution amiable des conflits fonciers.

Aussi, l'installation et la formation des membres des Observatoires villageois de prévention et de gestion des conflits communautaires (OVPREGECC) pourrait permettre aux membres d'agir en synergie d'action avec les membres des CCFV dans la résolution concertée et pacifique des conflits fonciers.

En outre, les membres des observatoires doivent mettre à contribution les chefs traditionnels ou coutumiers pour une mise en œuvre des mécanismes endogènes dans la résolution des conflits fonciers.

Par ailleurs, les autorités publiques pourraient prendre des mesures conservatoires en vue d'apaiser les tensions en cas de conflit foncier et permettre ainsi une exploitation rationnelle des terres. Elles doivent créer une synergie d'actions entre elles et les autres acteurs intervenant dans la prévention des conflits fonciers.

2. Conflits agriculteurs-éleveurs

Face à ces conflits, certaines mesures pourraient être prises afin d'atténuer leurs effets. Il s'agirait entre autres, de prévoir et de matérialiser les pistes à bétail et les zones de pâture, de mener des actions d'information et de sensibilisation des acteurs sur l'existence et le respect de ces pistes à bétail et zones de pâture.

De plus, il est constaté que certains acteurs se rendent justice en procédant à l'empoisonnement et à l'abattage des animaux. Il y a donc lieu d'organiser des séances de sensibilisation sur le recours aux services compétents à l'endroit de ces acteurs.

Par ailleurs, il est nécessaire de sensibiliser les agriculteurs et les éleveurs sur la réglementation en vigueur en matière d'élevage et d'agriculture. Il faudrait susciter une collaboration dans la pratique des activités entre ces deux acteurs.

3. Conflits liés à la chefferie coutumière et traditionnelle/coutumière

Pour prévenir ces conflits, il est nécessaire que des actions de sensibilisation soient menées au profit des populations notamment les familles royales sur la préservation de la cohésion sociale et le respect des règles de dévolution de la chefferie coutumière et traditionnelle.

Par ailleurs, l'Etat pourrait prendre certaines mesures préventives au titre desquelles figure l'adoption d'un statut de la chefferie coutumière et traditionnelle qui puisse assainir le milieu de la chefferie et la dépolitiser.

4. Conflits miniers

Avec le boom minier qu'a connu notre pays, des conflits liés à l'exploitation minière sont récurrents. Pour atténuer le nombre de ces conflits, les solutions suivantes sont proposées :

- assurer le respect des cahiers de charges par les sociétés minières ;
- mettre en place et organiser annuellement un cadre de concertation entre propriétaires terriens, populations, collectivités territoriales et exploitants miniers pour une exploitation pacifique des ressources minières ;
- œuvrer à une meilleure organisation de l'exploitation artisanale de l'or au Burkina Faso ;
- informer, sensibiliser et former les différents acteurs du domaine minier sur les textes régissant l'exploitation minière ;
- recourir aux modes endogènes de résolution des conflits pour la paix sociale et un bon vivre ensemble.

5. Conflits liés à l'eau

Pour minimiser la survenance de ces conflits, il faut baliser les zones de servitude, sensibiliser les usagers sur la gestion équitable et rationnelle de la ressource en eau de même que sur les dangers liés à l'utilisation des pesticides et des produits de l'orpaillage aux abords des points d'eau. Aussi, les collectivités territoriales, les partenaires au développement et les communautés doivent œuvrer à l'implantation/réhabilitation d'ouvrages hydrauliques importants et veiller à leur entretien.

6. Conflits ethniques

Au regard des conséquences de ces conflits sur la cohésion sociale au sein des communautés, il est nécessaire de promouvoir la parenté à plaisanterie et les autres valeurs endogènes de tolérance, de paix et de vivre ensemble.

7. Conflits religieux

Pour parvenir à la baisse des conflits religieux, un meilleur encadrement juridique en matière de liberté religieuse au Burkina Faso s'avère nécessaire. De plus, il faudrait sensibiliser davantage les leaders coutumiers et religieux sur leur rôle en matière de promotion de la tolérance religieuse et du dialogue inter et intra-religieux. Il faudrait également sensibiliser les populations sur les valeurs de tolérance, de la cohésion sociale et du vivre ensemble.

8. Rapt de fille/femme

Pour venir à bout de ces conflits, il est nécessaire de mener des activités de sensibilisation à l'endroit des populations sur les dangers liés à ce phénomène, afin de les inciter à l'abandon de cette pratique. De plus, les acteurs étatiques et non étatiques devraient œuvrer à un renforcement de l'éducation aux droits humains notamment les droits de l'enfant et au financement des micro-projets et des activités génératrices de revenus (AGR) au profit des femmes et des jeunes filles.

9. Allégations de sorcellerie

Ces conflits demeurent une réalité au Burkina Faso malgré les répressions. Il est donc nécessaire d'accentuer les actions de sensibilisations à l'endroit des populations surtout les leaders communautaires à un changement de mentalité pour l'abandon des allégations de sorcelleries.

10. « Autres » conflits communautaires

Les mésententes sur les constructions/réhabilitations d'infrastructures publiques, les cas d'adultère, la mauvaise gestion de certains responsables de structures locales et associatives, etc. constituent les conflits classés dans la catégorie « autres ». Il convient de mener des actions de sensibilisation à l'endroit des populations sur les thématiques suivantes : la cohésion sociale, le vivre ensemble, le respect des us et coutumes, la citoyenneté, la bonne gouvernance, etc.

IX. Bonnes pratiques et leçons apprises en matière de gestion des conflits communautaires

1. Leçons apprises

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités liées à la résolution des conflits communautaires, plusieurs enseignements ont été tirés et contribueront à améliorer les interventions sur le terrain. Il ressort notamment que :

- la qualification des conflits demeure parfois biaisée, en raison d'une description insuffisante des éléments du conflit dans le canevas. Certains conflits classés comme « autres » relèvent en réalité de litiges fonciers. Une description plus détaillée de chaque conflit permettrait une meilleure compréhension de son contenu et une qualification adéquate ;
- la présence de personnes extérieures aux communautés lors des séances de médiation est bénéfique. Leur participation confère une importance accrue au processus, incite les parties prenantes à reconnaître l'intérêt porté à leur différend et les encourage à rechercher des solutions consensuelles ;
- la durée de traitement d'un conflit ne peut être prédéfinie. Chaque situation évolue selon sa propre dynamique et requiert un temps d'adaptation ;
- de nombreux conflits ne sont pas systématiquement portés à la connaissance des présidents des observatoires car ils sont gérés au niveau des chefferies traditionnelles. L'organisation de rencontres trimestrielles des ODEPREGECC a permis de capitaliser ces conflits.

2. Bonnes pratiques

Dans le cadre de la résolution des conflits communautaires, plusieurs bonnes pratiques ont été identifiées :

- l'organisation de séances de médiation au sein des communautés. Cela a favorisé une meilleure compréhension des besoins des parties et des solutions plus durables ;
- l'élaboration de procès-verbaux ou de rapports pour chaque conflit résolu. Ce qui a contribué à consolider les acquis et à disposer d'une base plus fiable sur l'état des conflits traités ;
- l'organisation de rencontres trimestrielles des ODEPREGECC. Ces rencontres ont permis de capitaliser les conflits ;
- la délégation de responsabilités par certains présidents d'Observatoire. Ce qui a permis d'assurer un fonctionnement continu de certains observatoires et de renforcer leur efficacité ;

- la rédaction systématique des documents de résolution par certains ODEPREGECC. Les équipes ont produit des rapports immédiatement après les séances de résolution, ce qui s'est révélé particulièrement pertinente. Ce travail réalisé dans l'immédiat enrichit le contenu en intégrant des éléments qui pourraient être omis avec le temps ;
- la prise en charge diligente de certains conflits a permis d'éviter l'escalade de ces dits conflits.

X. Difficultés, perspectives et recommandations

1. Difficultés

De nombreuses difficultés sont rencontrées par les démembrements de l'ONAPREGECC dans le cadre de leur fonctionnement. Ces difficultés qui sont d'ordre sécuritaire, matériel, financier et organisationnel impactent négativement le bon fonctionnement des observatoires.

Concernant le volet sécuritaire, il impacte la collecte des données sur les conflits communautaires et la mise en œuvre de certaines activités du fait de l'accès difficile de certaines zones.

S'agissant des difficultés d'ordres matériel et financier, il faut noter que les démembrements de l'ONAPREGECC ne disposent pas de moyens roulants conséquents pour effectuer les sorties de résolution des conflits. Beaucoup d'entre eux jusque-là n'ont pas été dotés en tablettes pour assurer la collecte digitale des données sur les conflits communautaires. A ces difficultés s'ajoute l'insuffisance de ressources financières. En effet, certains démembrements de l'ONAPREGECC ne disposent pas de ressources conséquentes pour assurer d'une part, la tenue des sessions statutaires et des rencontres trimestrielles et d'autre part, pour mener des activités de prévention et de gestion des conflits communautaires sur le terrain.

En plus des difficultés susmentionnées, il faut ajouter la faible collaboration de certains acteurs sur le terrain. Cette faible collaboration est la résultante de la non appropriation du mécanisme de l'ONAPREGECC par lesdits acteurs.

2. Défis et Perspectives

L'ONAPREGECC fait face actuellement à un certain nombre de défis qui sont liés, entre autres, à :

- la mobilisation des ressources financières et matérielles nécessaires au bon fonctionnement des démembrements de l'ONAPREGECC. Cette mobilisation doit se faire à tous les niveaux aussi bien au niveau national qu'au niveau endogène ;

- l'effectivité de la collecte digitale des données sur les conflits communautaires sur toute l'étendue du territoire. Cela implique la dotation de tous les observatoires en tablettes et le renforcement des capacités des acteurs chargés de la collecte ;
- la documentation des conflits résolus à travers l'élaboration de procès-verbaux ou des rapports de résolution de conflits. Il est impératif que les acteurs chargés de l'élaboration de ces documents soient formés à cet effet ;
- la poursuite de l'opérationnalisation des démembrements à travers le renforcement des capacités des membres et l'acquisition de matériels à leur profit.

Dans le but d'améliorer le taux de résolution des conflits communautaires, le SP-ONAPREGECC a en perspective de réaliser, entre autres, les activités suivantes :

- la poursuite des actions de prévention des conflits communautaires pour limiter leur survenue ;
- la poursuite de l'organisation des séances de résolution des conflits ;
- assurer le suivi de la résolution des conflits et la collecte des données ;
- la poursuite de l'organisation des sessions d'installation et de formation des membres des observatoires villageois ;
- l'acquisition de tablettes au profit des démembrements, ce après leur installation effective ;
- l'acquisition d'ordinateurs ;
- la poursuite des plaidoyers sur le financement endogène et l'augmentation du budget de l'ONAPREGECC ;
- la poursuite de l'organisation des sessions statutaires du conseil national et la tenue régulière des sessions des Observatoires régionaux, provinciaux et départementaux ;
- la poursuite de l'organisation des rencontres trimestrielles des observatoires départementaux.

3. Recommandations

A l'endroit du Gouvernement et des collectivités territoriales :

- allouer une ligne budgétaire conséquente aux démembrements de l'ONAPREGECC pour leur fonctionnement effectif ;

- prévoir une ligne dans les Plans communaux de Développement (PCD), les plans d'actions d'investissement (PAI) et plans régionaux de Développement (PRD) pour soutenir les efforts de prévention et de gestion des conflits communautaires des démembrements de l'ONAPREGECC ;
- poursuivre l'organisation de la journée nationale des communautés (inscrire une action spéciale au profit des personnes déplacées internes (PDI) et populations hôtes des zones à fort défi sécuritaire (décerner à cette occasion des lettres de félicitation ou procéder à des décorations). ;
- organiser un atelier de concertation entre les acteurs miniers et le SP-ONAPREGECC pour le financement des Observatoires.

A l'endroit des Partenaires techniques et financiers :

- coordonner avec le SP/ONAPREGECC les différentes interventions à l'endroit des démembrements de l'ONAPREGECC ;
- appuyer la mise en œuvre des plans d'actions des démembrements de l'ONAPREGECC ;
- doter le SP/ONAPREGECC et les démembrements en matériels (informatiques, bureautiques, roulants, de sensibilisations) ;
- appuyer l'organisation des rencontres de concertation entre les acteurs intervenant dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits communautaires en vue de susciter une synergie d'actions.

Conclusion

Il ressort de l'analyse que les conflits communautaires enregistrés au cours de l'année 2025 ont connu une augmentation par rapport à 2024 (passant de 1 337 à 2051, soit une hausse de 53,4%) et ont été connus par toutes les régions du Burkina Faso. Causés par plusieurs facteurs, ces conflits engendrent de nombreuses atteintes aux droits fondamentaux de l'Homme. Il s'agit notamment des pertes en vies humaines, des blessés, des destructions de biens, la mise à mal de l'harmonie entre les parties en conflit, etc. Cet état de fait, doublé de la situation sécuritaire et humanitaire difficile, augmente la souffrance des populations. Elle met également à mal la cohésion sociale, la paix et le vivre ensemble harmonieux qui étaient des valeurs les mieux partagées entre les communautés du Burkina Faso.

Face à cette situation, tel qu'il ressort du rapport, les membres des démembrements de l'ONAPREGECC ainsi que les autres acteurs intervenants, emboîtant le pas de résilience des plus hautes autorités, ont fait preuve d'engagement patriotique et de détermination en contenant les conflits qui étaient de sérieuses menaces à la paix et à la cohésion sociale et en résolvant bien d'autres qui gangrénaient la quiétude des communautés. Ainsi, au cours de l'année 2025, 719 conflits ont été résolus et 1055 en cours de résolution. Ces efforts, faut-il le rappeler, ont été fournis dans un contexte où la plupart de ces acteurs et particulièrement les observatoires n'ont pas d'accompagnement conséquent pour mener à bien leurs missions de prévention et de gestion des conflits communautaires. Néanmoins, ils se sont surpassés pour atteindre ces résultats, comme pour dire, selon les Anglais, « *where there is a will, there is a way* », c'est-à-dire, « *là où il y a la volonté, il y a le pouvoir* ». Ils ont, dans ce registre, mené plusieurs actions de prévention et de prise en charge holistique des conflits et d'où plusieurs leçons et bonnes pratiques ont été tirées, comme le mentionne le rapport.

Ces actions salutaires des observatoires, bien que plusieurs d'entre eux ne soient pas encore opérationnels, sont aussi à enregistrer à l'actif de certains partenaires techniques et financiers, mais surtout des premières autorités du pays qui ont pris la mesure du danger que représentent les conflits communautaires pour nos communautés. C'est pourquoi, elles se sont résolument engagées dans le cadre du programme pour la Résilience, la Gouvernance locale et les Services de Base (PREGOLS) pour contenir, via les démembrements de l'ONAPREGECC, ces conflits communautaires qui ne cessent d'aller crescendo ces cinq dernières années.

Les efforts d'opérationnalisation de tous les démembrements de l'ONAPREGECC doivent donc, comme il ressort des recommandations du présent rapport, se poursuivre et ce, au bonheur des populations. Cela ne doit pas être l'affaire de l'Etat burkinabè seulement, mais celle de tous les acteurs engagés à ses côtés dans la consolidation de la paix et la promotion de la cohésion sociale et du vivre ensemble harmonieux des communautés.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre d'observatoires installés par région depuis 2020.....	16
Tableau 2 : Evolution du nombre de conflits communautaires par région.....	21
Tableau 3 : Evolution du nombre de conflits communautaires par typologie.....	22
Tableau 4 : Situation des conflits communautaires par région et niveau de résolution en 2025.....	23
Tableau 5 : Situation des conflits communautaires par typologie et niveau de résolution en 2025.....	24
Tableau 6 : Répartition des conflits communautaires de la Boucle du Mouhoun selon la typologie et par province en 2025.....	26
Tableau 7 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la Boucle du Mouhoun par typologie en 2025.....	27
Tableau 8 : Répartition des conflits communautaires du Djôrô par typologie et province en 2025.....	28
Tableau 9 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région de Djôrô par typologie en 2025.....	29
Tableau 10 : Situation des conflits par province et par typologie dans l'Est en 2025	31
Tableau 11 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région de l'Est par typologie en 2025.....	32
Tableau 12 : Répartition des conflits communautaires du Guiriko par typologie et province en 2025.....	34
Tableau 13 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région du Guiriko par typologie en 2025.....	34
Tableau 14 : Répartition des conflits communautaires du Kadiogo selon la typologie en 2025.....	36
Tableau 15 : Situation de résolution des conflits communautaires dans le Kadiogo par typologie en 2025.....	36
Tableau 16 : Situation de résolution des conflits communautaires par commune du Kadiogo en 2025.....	37
Tableau 17 : Répartition des conflits communautaires des Koulsé par typologie et province en 2025.....	39
Tableau 18 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région des Koulsé par typologie en 2025.....	39
Tableau 19 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région des Koulsé par province en 2025.....	40
Tableau 20 : Répartition des conflits communautaires de la région du Nakambé selon la typologie et par province en 2025.....	42
Tableau 21 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région du Nakambé par typologie en 2025.....	42
Tableau 22 : Répartition des conflits communautaires de la région de Nando selon la typologie et par province en 2025.....	44
Tableau 23 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région de Nando par typologie en 2025.....	44
Tableau 24 : Répartition des conflits communautaires de la région du Nazinon selon la typologie et par province en 2025.....	46
Tableau 25 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région de Nazinon par typologie en 2025.....	46
Tableau 26 : Répartition des conflits communautaires de la région de Oubri selon la typologie et par province en 2025.....	48
Tableau 27 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région de Oubri par typologie en 2025.....	49

Tableau 28 : Répartition des conflits communautaires du Sahel selon la typologie et par province en 2025	50
Tableau 29 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région du Sahel par typologie en 2025.....	51
Tableau 30 : Répartition des conflits communautaires de la région des Tannounyan selon la typologie et par province en 2025	52
Tableau 31 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région des Tannounyan par typologie en 2025.....	53
Tableau 32 : Répartition des conflits communautaires de la région de Yaadga selon la typologie et par province en 2025.....	55
Tableau 33 : Situation de résolution des conflits communautaires dans la région de Yaadga par typologie en 2025.....	55

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution du nombre de conflits communautaires	21
Graphique 2 : Répartition du nombre de conflits communautaires par région en 2025	22
Graphique 3 : Répartition des conflits communautaires selon la typologie en 2025.....	23
Graphique 4 : Situation de résolution des conflits communautaires en 2025	24
Graphique 5 : Taux de résolution des conflits communautaires par région en 2025	24
Graphique 6 : Taux de résolution des conflits communautaires par typologie en 2025.....	25
Graphique 7 : Répartition des conflits communautaires de la Boucle du Mouhoun par typologie en 2025	25
Graphique 8 : Etat de résolution des conflits communautaires dans la Région de la Boucle du Mouhoun en 2025	27
Graphique 9 : Répartition des conflits communautaires de la région de Djôrô par typologie en 2025.....	28
Graphique 10 : Etat de résolution des conflits communautaires dans la région de Djôrô en 2025	29
Graphique 11 : Répartition des conflits communautaires de la région de l'Est par typologie en 2025.....	30
Graphique 12 : Répartition des conflits communautaires de la région de l'Est par province en 2025.....	30
Graphique 13 : Etat de résolution des conflits communautaires de l'Est en 2025	32
Graphique 14 : Répartition des conflits communautaires de la Région du Guiriko par typologie en 2025	33
Graphique 15 : Répartition des conflits communautaires de la région du Guiriko par province en 2025.....	33
Graphique 16 : Etat de résolution des conflits communautaires dans la région du Guiriko en 2025	35
Graphique 17 : Répartition des conflits communautaires du Kadiogo par typologie en 2025...	35
Graphique 18 : Etat de résolution des conflits communautaires dans la région du Kadiogo en 2025.....	37
Graphique 19 : Répartition des conflits communautaires de la région des Koulsé par typologie en 2025.....	38
Graphique 20 : Etat de résolution des conflits communautaires des Koulsé en 2025	40
Graphique 21 : Taux de résolution des conflits communautaires dans la région des Koulsé par typologie en 2025.....	40
Graphique 22 : Taux de résolution des conflits communautaires dans la région des Koulsé par province en 2025.....	40
Graphique 23 : Répartition des conflits communautaires de la région du Nakambé par typologie en 2025	41
Graphique 24 : Etat de résolution des conflits communautaires dans la région du Nakambé en 2025.....	43
Graphique 25 : Répartition des conflits communautaires de la région de Nando par typologie en 2025.....	43
Graphique 26 : Etat de résolution des conflits communautaires dans le Nando en 2025.....	45
Graphique 27 : Répartition des conflits communautaires du Nazinon par typologie en 2025 ...	45
Graphique 28 : Etat de résolution des conflits communautaires dans le Nazinon en 2025	47
Graphique 29 : Répartition des conflits communautaires de la région de Oubri par typologie en 2025.....	47

Graphique 30 : Taux de résolution des conflits communautaires dans la région de Oubri par province en 2025.....	48
Graphique 31 : Etat de résolution des conflits communautaires dans la région de Oubri en 2025	49
Graphique 32 : Répartition des conflits communautaires de la région du Sahel par typologie en 2025.....	50
Graphique 33 : Etat de résolution des conflits communautaires dans la région du Sahel en 2025	51
Graphique 34 : Répartition des conflits communautaires de la région des Tannounyan par typologie en 2025.....	52
Graphique 35 : Etat de résolution des conflits communautaires dans la région des Tannounyan en 2025.....	53
Graphique 36 : Répartition des conflits communautaires de la région de Yaadga par typologie en 2025.....	54
Graphique 37 : Etat de résolution des conflits communautaires dans la région de Yaadga en 2025.....	56
Graphique 38 : Taux de résolution des conflits communautaires dans la région de Yaadga par province en 2025.....	56

Annexes

Annexe 1 : Evolution du nombre de nouveaux conflits communautaires par région

	2025
Boucle du Mouhoun	108
Djôrô	198
Est	21
Guiriko	332
Kadiogo	91
Koulsé	39
Nakambé	147
Nando	119
Nazinon	81
Oubri	71
Sahel	8
Tannounyan	182
Yaadga	81
Total	1 478

Annexe 2 : Evolution du nombre de conflits communautaires en cours au 31 décembre

	2025
Boucle du Mouhoun	68
Djôrô	71
Est	21
Guiriko	159
Kadiogo	80
Koulsé	58
Nakambé	111
Nando	79
Nazinon	101
Oubri	81
Sahel	18
Tannounyan	109
Yaadga	99
Total	1 055